

L'ARÉNIER. JOURNAL RÉPUBLICAIN, PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS POPULAIRES.

PUBLIÉ PAR UNE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE PROPRIÉTAIRES.

"Le Travail triomphe de Tout."

RÉDIGÉ PAR UN COMITÉ DE COLLABORATEURS.

Assemblées Publiques.

PAROISSE ST.-ZOTIQUE.

A une assemblée publique des habitants de la paroisse St.-Zotique et des environs, (conformément aux annonces affichées aux portes de la chapelle et de l'église des paroisses St.-Zotique et de St.-Polycarpe, et par avis publiés dans les journaux) tenue en face de la maison de la cour des commissaires de la paroisse St.-Zotique, aujourd'hui, les procédés suivants eurent lieu.

M. O. T. DEMONTIGNY, de St.-Zotique, fut appelé à présider l'Assemblée et M. F. C. BASINET, N. P. prit d'agir comme secrétaire.

J. W. PARENT, écrivain, J. P. parla sur le projet du chemin de fer de Montréal à Prescott et de l'Assemblée qui avait eu lieu le 25 janvier dernier dans la paroisse du Côtéau du Lac et termina par la proposition suivante: qui fut unanimement adoptée.

Proposé par J. W. PARENT, écrivain, de St.-Zotique, secondé par M. JOS. ASSÉLIN, écrivain, conseiller municipal de St.-Zotique.

1°. Résolu.—Que le chemin de fer projeté de Montréal à Prescott a justifié l'attention des habitants des comtés dans lesquels on se propose de le faire passer et que cette assemblée croit que ce chemin devrait passer au centre du comté de Vaudreuil, et que ce n'est pas sans de graves inconvénients, et offrant les avantages d'une ligne de communication directe entre Montréal et le Haut-Canada.

LUC MASSON, écrivain, M. D. de St.-Anicet, fit d'excellentes remarques sur la résolution suivante en la proposant à l'Assemblée qui l'accepta unanimement.

Proposé par LUC MASSON, écrivain, de St.-Anicet, secondé par M. FRS. PALIER, cultivateur de St.-Zotique.

2°. Résolu.—Que tant que la population agricole des seigneuries du Bas-Canada, sera soumise aux charges onéreuses et ruineuses de la tenure seigneuriale, des dîmes et des autres taxes directes et indirectes qui pèsent sur elle actuellement, on ne peut s'attendre à ce qu'elle puisse s'imposer de fortes taxes pour des fins d'améliorations publiques.

Proposé par D. A. WILSON, écrivain, marchand du Côtéau du Lac, secondé par A. PERRY, écrivain, marchand du Côtéau du Lac.

3°. Résolu.—Que tout en approuvant le projet du chemin de fer de Montréal à Prescott, cette assemblée croit devoir protester contre les procédés d'une assemblée, dite générale du comté, tenue dans la maison de M. Guidon, le 28 janvier dernier, dans la paroisse du Côtéau du Lac, par lesquels un petit nombre de personnes ont recommandé à la municipalité du comté de Vaudreuil, de voter la somme de £40,000 pour prendre des parts dans la compagnie du chemin de fer projeté; cette assemblée n'ayant pas été convoquée d'une manière régulière et les engagements et les ressources actuelles des habitants du comté ne leur permettant pas de recommander au conseil l'adoption d'une semblable proposition.

Proposé par MOISE CHRISTIN ST.-AMOUR, cultivateur du Côtéau du Lac, secondé par PIERRE JOSEPH DAVID, écrivain, N. P. du Côtéau du Lac.

4°. Résolu.—Que la situation politique du pays demande, de la part de tous ses habitants, la plus grande vigilance possible dans les affaires publiques, s'ils veulent faire renaitre la prospérité dans son sein.

HENRY ROXBURGH, écrivain, du Côtéau du Lac, parla en anglais pour expliquer la proposition suivante qui fut unanimement adoptée:

Proposé par HENRY ROXBURGH, écrivain, du Côtéau du Lac, secondé par M. O. F. PARENT, de St.-Zotique.

5°. Résolu.—Que le seul moyen efficace que le peuple ait de se faire rendre justice et d'améliorer sa situation est celui de faire un bon choix de députés pour le représenter dans le parlement provincial, et que J. B. MONGENAI, écrivain, député actuel du comté de Vaudreuil, ne représentant plus l'opinion de ses constituants, cette assemblée croit que les paroisses du comté devraient choisir des députés qui devront faire choix d'un candidat sincèrement dévoué aux institutions démocratiques, les seules qui puissent convenir aux moeurs, aux besoins et au caractère de la grande majorité de la population du Bas-Canada, et en conséquence, cette assemblée nomme et choisit J. W. PARENT et Jos. Asselin, écrivains, conseillers municipaux de la paroisse St.-Zotique, les autorisant à s'entendre avec les députés qui pourront être nommés par les autres paroisses, sur le choix d'un candidat pour le comté pour les prochaines élections générales.

M. J. B. E. DORION, député sur la tenure seigneuriale, pour cette paroisse, étant prié de prendre la parole, s'adressa à l'Assemblée en repassant en revue toutes les résolutions déjà adoptées ainsi que les suivantes qui furent unanimement:

Proposé par M. LOUIS MARCOUX, du Côtéau du Lac, secondé par M. RICHARD MÉTHOT, de St.-Zotique.

6°. Résolu.—Que cette assemblée est d'opinion qu'aucun candidat ne devrait recevoir l'appui des électeurs du comté sans s'être engagé, au préalable, à appuyer les mesures jugées nécessaires au développement des ressources du pays, et qu'elle considère le programme ci-dessous, comme devant rencontrer les vues de tous les patriotes et amis de la prospérité du pays:

Éducation aussi répandue que possible.—Progrès agricoles.—Établissements de fermes modèles.—Colonisation des terres incultes à la portée des classes pauvres.—Libre navigation du St.-Laurent.—Liberté des échanges aussi entière que possible.—Réforme de la judicature.—Réforme postale.—Codification des lois.—Administration du gouvernement moins dispendieuse qu'aujourd'hui.—Réduction des salaires dans toutes les branches du service public, et du nombre des employés.—Municipalités de paroisses.—Décentralisation du pouvoir.—Institutions électives dans toute leur plénitude.—Gouverneur électif.—Conseil législatif électif.—Magistrature élective.—Tous les chefs de bureaux publics rendus électifs.—Réforme Électorale basée sur la population.—Le suffrage universel.—Éligibilité dépendant de la confiance publique.—Convocations et durées des sessions du Parlement fixées par la loi.—Défense par une loi spéciale à tout représentant du peuple d'accepter aucune charge lucrative de la couronne, pendant l'exercice de son mandat et un après son expiration.—Abolition de la tenure seigneuriale.—Abolition du système des dîmes.—Abolition des réserves du clergé protestant.—Abolition du système des pensions par l'état.—Abolition des privilèges des avocats et liberté accordée à tout homme de défendre sa propre cause.—Droits égaux, justice égale pour tous les citoyens.—Le rappel de l'Union.—Puis enfin et au

dessus de tout: Indépendance du Canada et son annexion aux États-Unis.

Proposé par A. DAVIDSON, écrivain, de St.-Zotique, secondé par M. JOSEPH SAUVÉ, cultivateur de St.-Polycarpe.

7°. Résolu.—Que cette assemblée tout en approuvant hautement la réduction qui vient d'être faite dans le tarif des honoraires des avocats dans les différentes cours de justice, comme tendant à rendre l'administration de la justice moins dispendieuse, regrette que l'on n'ait pas réduit dans la même proportion celui des greffiers de la cour supérieure, ainsi que l'augmentation qui a été faite dans celui des shérifs et protonotaires, d'autant plus que les salaires de ces officiers ayant été réduits et fixés à une somme déterminée, les offices de shérifs et de protonotaires de la cour supérieure dans le Bas-Canada, devront rapporter un profit considérable au gouvernement, et que c'est là une taxe des plus odieuses, qui ne pèse que sur la population pauvre du pays et ne peut avoir que des conséquences immorales; qu'en même temps cette assemblée croit devoir blâmer énergiquement le mode inique, injuste et révoltant employé par le gouvernement du pays pour prélever un fonds pour la construction d'un palais de justice à Montréal, attendu qu'il est contraire à toutes les lois morales et politiques et aux principes qui font la base des sociétés, de faire peser le coût d'un objet d'intérêt public et général, sur une partie minime de la population pour laquelle il est fait, ce qui a lieu dans le cas présent.

Proposé par THOMAS MARCOUX, écrivain, conseiller municipal de St.-Joseph de Soulanges, secondé par M. J. B. ELIX de St.-Zotique.

8°. Résolu.—Que cette assemblée réitère la demande souvent faite de transférer le chef lieu du comté, de Vaudreuil à St.-Clet, cette dernière paroisse étant au centre du comté et la première se trouvant à son extrémité, ce qui oblige la grande majorité des habitants à faire un long voyage chaque fois qu'elle a affaire au chef lieu du comté.

Proposé par M. J. U. DEXEAU, du Côtéau du Lac, secondé par M. A. ASSÉLIN, de St.-Zotique.

9°. Résolu.—Que les trois premières résolutions de cette assemblée soient envoyées au conseil municipal du comté et que tous les procédés ci-dessus soient publiés dans l'Avenir, le Moniteur Canadien, le Herald et le Freeholder de Cornwall.

Les remerciements ayant été votés au président, au secrétaire et à M. Dorion, l'Assemblée se dispersa.

O. T. DEMONTIGNY, Président. C. F. BASINET, N. P. Secrétaire. St.-Zotique, 3 février 1851.

PAROISSE DE SOULANGES.

A une assemblée publique des habitants de la paroisse de St.-Joseph de Soulanges, comté de Vaudreuil, tenue dans la salle publique, le 16 courant. ANTOINE SAUVÉ, écrivain, fut appelé à présider l'Assemblée et M. CÉSARE MONTPETIT, écrivain, prit d'agir comme secrétaire.

M. J. B. E. DORION expliqua le but de l'Assemblée en parlant des résolutions de l'Assemblée de la paroisse St.-Zotique et donna des explications sur toutes les questions qu'elles renfermaient, lorsque, rendu à la question des dîmes, M. ROUX, curé de la paroisse, s'avança et discuta la question avec M. Dorion. Après une longue discussion entre ces deux messieurs et lecture faite de tous les procédés de l'Assemblée mentionnée plus haut, la résolution suivante fut adoptée sans qu'aucune personne demanda de division.

Proposé par M. P. DENIS, secondé par M. DAVID COUILLÉ.

1°. Résolu.—Que cette assemblée, après avoir pris communication des procédés d'une assemblée tenue à St.-Zotique le 3 du courant, approuve toutes et chacune des résolutions adoptées à cette réunion, et que, pour se rendre au désir exprimé dans une des résolutions, elle nomme MM. A. SAUVÉ et THOMAS MARCOUX, comme délégués pour la paroisse de Soulanges, pour s'entendre avec les autres députés qui pourront être nommés par les autres paroisses pour faire choix d'un candidat pour le comté, pour les prochaines élections.

Le secrétaire fut chargé de faire publier les procédés ci-dessus, après qu'il l'Assemblée s'ajourna.

ANTOINE SAUVÉ, Président. C. MONTPETIT, Secrétaire. Soulanges, 17 février 1851.

PAROISSES DE RIGAUD, VAUDREUIL ET STE.-MARTHE.

A une assemblée publique des habitants des paroisses de Rigaud, Vaudreuil et Ste.-Marthe, tenue à l'hôtel Schneider, à Vaudreuil, M. FRANÇOIS BRASSEUR cultivateur de Vaudreuil, fut élu président et M. A. FOURNIER, marchand, de Rigaud, prit d'agir comme secrétaire.

P. F. C. DELESDEBRIERS, écrivain, marchand de Vaudreuil, expliqua le but de l'Assemblée en anglais et M. J. B. E. DORION parla ensuite sur toutes les résolutions qui devaient être soumises à la considération de l'Assemblée. M. Le Dr. CARTIER de Vaudreuil, parla contre une partie des résolutions qui devaient être soumises et entra, entre autres, contre celles qui blâmaient la conduite parlementaire de M. MONGENAI; qui avait trait au chemin de fer projeté et à l'indépendance du Canada et à son annexion aux États-Unis. Il s'en suivit une discussion de plusieurs heures entre MM. Cartier et Dorion. JOSEPH DOUTRE, écrivain, prit aussi part à la discussion dans le même sens que M. Dorion, après qu'il les résolutions suivantes furent adoptées sans opposition, M. Cartier ne désirant point demander de division.

Proposé par F. X. DESJARDINS, écrivain, marchand, de Vaudreuil, secondé par M. ARSENE BÉLANGER, cultivateur de Rigaud.

1°. Résolu.—Que tout système qui a pour base l'établissement de privilèges en faveur d'une classe d'individus dans la possession du sol, est contraire aux droits inaliénables de l'homme et ne peut avoir que des conséquences immorales dans son application, toujours désavantageuses à la masse de la société, et dangereuses pour les libertés et le progrès du peuple qui lui est soumis.

Proposé par M. W. ANSON, cultivateur de Vaudreuil, secondé par M. ANDRÉ BRASSEUR, cultivateur de Vaudreuil.

2°. Résolu.—Que le système de la tenure seigneuriale dans le Bas-Canada, a prouvé dans son application, qu'il est contraire au développement des ressources agricoles et industrielles du pays et que les nombreux abus qui se sont introduits dans ce système depuis la cession du Canada le rendent, à juste titre, odieux à la masse des censitaires et à tous ceux qui désirent la prospérité du pays.

Proposé par P. F. C. DELESDEBRIERS, écrivain, marchand, de Vaudreuil, secondé par M. A. IGORRY, cultivateur de Rigaud.

3°. Résolu.—Que cette assemblée réitère les sentiments exprimés l'année dernière contre les abus des lois seigneuriales dans le Bas-Canada; que la lenteur du progrès et l'émigration nombreuse des habitants sont principalement causés par les droits supposés des seigneurs et l'augmentation des charges et redevances qu'ils s'arrogent d'imposer en vertu de lois longtemps négligées et qui laissent leurs pouvoirs sans bornes après avoir réussi à en franchir les limites.

Que la Chambre d'Assemblée ayant négligé de faire faire le rapport du comté nommé afin de remédier aux abus notoire de cette tenure, les censitaires sont laissés sans ressources que leur union et leur droit naturel, et qu'en conséquence, tous les comtés sont invités à faire des assemblées et à représenter respectivement mais énergiquement et avec fermeté, à la législature, qu'ils sont enjoint de prendre toutes les mesures constitutionnelles pour obtenir la justice qui leur a été si longtemps refusée et leurs justes réclamations si dédaigneusement rejetées.

Proposé par M. CHARLES LAROCQUE, de Rigaud, secondé par M. L. A. BERTRAND, cultivateur de Rigaud.

4°. Résolu.—Que cette assemblée était entièrement convaincue de l'importance d'une organisation électorale pour les prochaines élections, approuve fortement les procédés adoptés dans plusieurs localités à cet effet, et que J. B. MONGENAI, écrivain, député pour le comté de Vaudreuil, ne représentant plus les opinions de ses constituants, elle accepte l'invitation des assemblées de St.-Zotique et de Soulanges afin de nommer des délégués pour faire choix d'une personne dévouée aux institutions démocratiques; les seules qui puissent convenir à la grande majorité des habitants du Bas-Canada; comme candidat pour le comté, et en conséquence, elle nomme MM. S. FOURNIER et le Dr. SÉGUIN pour la paroisse de Rigaud; MM. P. X. DESJARDINS et P. F. C. DELESDEBRIERS, pour la paroisse de Vaudreuil et M. J. BURKE et Bazille FARMER pour la paroisse de Ste.-Marthe, pour qu'ils s'entendent, à ce sujet, avec les délégués déjà nommés.

Proposé par M. MICHEL DENIS, cultivateur de Vaudreuil, secondé par M. BAZILLE FARMER, de Ste. Marthe.

5°. Résolu.—Que quant à l'Assemblée dite du comté de Vaudreuil, tenue au Ruiseau, le 28 janvier dernier et dont les résolutions ont été publiées, recommandant à la municipalité de voter la somme de £40,000 d'argent des cultivateurs pour une entreprise publique, la présente assemblée désavoue entièrement les procédés de la dite assemblée, n'en ayant eu aucune connaissance et sachant que les systèmes de la tenure seigneuriale et des dîmes, et les autres taxes directes et indirectes qui pèsent sur la population du comté, actuellement, ont été dénués les habitants des moyens de fournir de pareilles sommes, quand même, que malgré les injustices qu'ils éprouvent, ils le désireraient.

Proposé par M. JAMES STANLEY, cultivateur de Rigaud, secondé par M. N. BRASSEUR, cultivateur de Vaudreuil.

6°. Résolu.—Que cette assemblée tout en approuvant hautement la réduction qui vient d'être faite dans le tarif des honoraires des avocats dans les différentes cours de justice, comme tendant à rendre l'administration de la justice moins dispendieuse, regrette que l'on n'ait pas réduit dans la même proportion celui des greffiers de la cour supérieure ainsi que l'augmentation qui a été faite dans celui des shérifs et protonotaires, d'autant plus que les salaires de ces officiers ayant été réduits et fixés à une somme déterminée, les offices de shérifs et de protonotaires de la cour supérieure dans le Bas-Canada, devront rapporter un profit considérable au gouvernement, et que c'est là une taxe des plus odieuses, qui ne pèse que sur la population pauvre du pays et ne peut avoir que des conséquences immorales; qu'en même temps cette assemblée croit devoir blâmer énergiquement le mode inique, injuste et révoltant employé par le gouvernement du pays pour prélever un fonds pour la construction d'un palais de justice à Montréal, attendu qu'il est contraire à toutes les lois morales et politiques et aux principes qui font la base des sociétés, de faire peser le coût d'un objet d'intérêt public et général, sur une partie minime de la population pour laquelle il est fait, ce qui a lieu dans le cas présent.

Proposé par M. AMABLE BERLINGUET, cultivateur de Rigaud, secondé par M. ANTOINE VALLÉE, fils, cultivateur de Rigaud.

7°. Résolu.—Que cette assemblée croit devoir protester contre le mode actuel de la formation des jurés dans les causes civiles; en ce que des jurés sont appelés d'une grande distance et forcés de demeurer à Montréal pendant un grand nombre de jours pour entendre des procès insignifiants, quelques fois pour des querelles d'individus, sans recevoir aucune indemnité quelconque, leur causant ainsi une grande perte de temps, au détriment de leurs propres affaires et leur occasionnant aussi des dépenses considérables pour frais de voyages; que cette assemblée est donc d'opinion que les jurés appelés dans les causes, tant civiles que criminelles, devraient être indemnisés pour les dépenses qu'ils sont obligés d'encourir chaque fois qu'ils accomplissent ce devoir aussi important qu'utile à la société.

Proposé par S. FOURNIER, écrivain, de Rigaud, secondé par M. A. SÉGUIN, de Rigaud.

8°. Résolu.—Que la question des biens des jésuites a de justes droit d'attirer l'attention des habitants des seigneuries du Bas-Canada, question qui a été grandement négligée depuis nombre d'années, et qui pourrait finir par se régler au plus grand désavantage des censitaires du Bas-Canada, qui seuls, à peu d'exception près, contribuent aux revenus immenses de ces propriétés qui étaient dédiées à l'éducation de la population canadienne, mais qui ont été injustement et arbitrairement détournées de leur destination primitive, au grand détriment du peuple de la province et que cette assemblée est d'opinion que quelque soit l'emploi que l'on doit faire de ces revenus par la suite, ils devraient être entièrement employés dans les seigneuries du Bas-Canada pour les raisons mentionnées plus haut.

Proposé par M. Le Dr. SÉGUIN, de Rigaud, secondé par M. G. A. SÉGUIN, de Rigaud.

9°. Résolu.—Que cette assemblée est d'opinion qu'aucun candidat ne devrait recevoir l'appui des électeurs du comté sans s'être engagé, au préalable, à appuyer les mesures jugées nécessaires au développement des ressources du pays, et qu'elle considère le programme ci-dessous, comme devant rencontrer les vues de tous les patriotes et amis de la prospérité du pays.—Voir l'Assemblée de St.-Zotique ou le programme de l'Avenir.

Proposé par M. HÉCINTHE LEDUC, fils, cultivateur de Rigaud, secondé par M. LÉANDRE CHEVRIER, cultivateur de Rigaud.

10°. Résolu.—Que les procédés de cette assemblée soient publiés dans l'Avenir, le Moniteur, le Herald et la Gazette.

Après quoi, M. SÉVERE DORION, de St.-Eustache, s'adressa à l'Assemblée sur la question de l'Annexion, et des remerciements ayant été votés au président, l'Assemblée s'ajourna.

PIERRE FRANÇOIS BRASSEUR, Président. M. A. FOURNIER, Secrétaire. Rigaud, 18 février 1851.

PAROISSE DE CHAMBLAY.

Assemblée des habitants de la paroisse de Chamblay, tenue le 2 mars courant, à l'issue de la messe. M. DAVID BARSALOU, cultivateur, fut appelé à la présidence, et CHS. G. SCHEFFER, prit d'agir comme secrétaire.

L'Assemblée étant organisée, M. J. B. E. DORION donna des explications sur les résolutions suivantes qui furent adoptées unanimement, à l'exception d'une partie de la dernière ayant trait à l'annexion, qui le fut, cependant, par la presque totalité des personnes présentes, sur une division à cet effet.

Proposé par M. JOS. TRUDEAU, cultivateur, secondé par M. JOS. PERRAULT, cultivateur.

1°. Résolu.—Que cette assemblée croit devoir renouveler l'expression de ses sentiments sur le présent système de la tenure seigneuriale qui est devenu contraire aux besoins de notre époque et à la prospérité générale des habitants du Bas-Canada, par les mauvais effets qu'il produit sur l'agriculture, les industries, et par contre-coup, le commerce du pays; que cette assemblée a vu avec plaisir la dernière réunion des délégués sur la tenure seigneuriale en tant que cette convention a adopté un projet de requête qui devra engager l'Assemblée Législative à légiférer sans délai, sur ce grave sujet, si les censitaires font leur devoir en s'empressant de le signer et de faire ainsi parvenir, aux représentants du peuple, leurs justes demandes.

Proposé par M. EDUARD DACHE, cultivateur, secondé par M. JOSEPH COTÉ, cultivateur.

2°. Résolu.—Que considérant l'état précaire de la situation politique du pays; le peu de libertés politiques accordées au peuple; les nombreux abus qui existent dans notre système gouvernemental et la quantité de réformes qu'il faut accomplir pour le bien-être moral et matériel du Canada, cette assemblée ne reconnaît à aucun acte de son pays le droit de l'inaction et du repos, et c'est pourquoi, elle invite tous les citoyens à surveiller attentivement les affaires publiques en convoquant des assemblées à cet effet;

Que cette assemblée a vu avec plaisir que plusieurs paroisses s'étaient déjà réunies dans le but de former une organisation électorale pour les prochaines élections et elle espère que cet exemple sera généralement suivi par les autres paroisses afin que le peuple puisse se faire représenter par des hommes sincèrement dévoués aux institutions démocratiques, les seules qui puissent convenir à la majorité des habitants du Bas-Canada et que pour donner suite à cette organisation, elle nomme MM. Noël Dache et David Barsalou, comme ses délégués, pour s'entendre avec les délégués des autres paroisses, pour faire choix d'un candidat pour les prochaines élections, pour le comté de Chamblay.

Sur motion de M. Joseph Fournier, cultivateur, secondé par M. Barsalou, cultivateur, la septième résolution de l'Assemblée de Vaudreuil, au sujet de l'indemnité des jurés, est adoptée.

Sur motion de M. F. Barsalou, cultivateur, secondé par M. A. Dache, la huitième résolution de l'Assemblée de Vaudreuil, au sujet des biens des jésuites, est adoptée.

Sur motion de M. J. Letournaux, cultivateur, secondé par M. Lamoureux, cultivateur, la septième résolution de l'Assemblée St.-Zotique, au sujet des honoraires des avocats, greffiers et shérifs et de la construction du palais de justice, est adoptée.

Sur motion de Noël Dache, écrivain, conseiller municipal, secondé par M. A. Bigoness, la sixième résolution de l'Assemblée de St.-Zotique, comprenant le programme politique de l'Avenir, est adoptée.

Après les remerciements d'usage et la demande de faire publier les procédés ci-dessus, l'Assemblée se leva.

DAVID BARSALOU, Président. C. G. SCHEFFER, Secrétaire. Chamblay, 3 mars 1851.

PAROISSE DE ST.-VALENTIN.

A une nombreuse assemblée des habitants de la paroisse de St.-Valentin, comté de Huntingdon, tenue dimanche le 9 mars courant, à l'issue de la messe.

J. B. BISSONNETTE, écrivain, cultivateur, fut nommé président, et M. Joseph Monplaisir, marchand, prit d'agir comme secrétaire.

M. Le Dr. Thyfaut de St.-Cyprien, expliqua le but de l'Assemblée. M. J. B. E. DORION de Montréal, s'adressa ensuite à l'Assemblée en entrant dans de longs détails sur la situation politique du pays et la nécessité d'une organisation électorale. Après d'amples explications, les résolutions suivantes sont mises aux voix et adoptées unanimement.

Proposé par M. Pierre Calin, cultivateur, secondé par M. Joseph Bissonnette, cultivateur.

1°. Résolu.—Que cette assemblée approuve hautement la requête adoptée par la convention sur la tenure seigneuriale et elle engage tous les censitaires à s'empresser de la signer lorsqu'elle leur sera envoyée à cet effet ainsi que leurs plaintes et demandes soient fort entendues auprès du Parlement.

Proposé par M. Ed. Hébert, cultivateur, secondé par M. Joseph Grégoire, cultivateur.

2°. Résolu.—Que la nécessité de faire un bon choix de représentants aux prochaines élections, engage cette assemblée à désirer l'établissement d'une organisation électorale, et à cette fin, elle nomme MM. Joseph Bissonnette et P. Calin, comme ses délégués pour la paroisse de St.-Valentin, les autorisant à s'entendre avec les députés qui seront nommés par les autres paroisses du comté pour faire le choix d'un candidat.

Sur proposition par M. David Trudeau, cultivateur, secondé par M. Antoine Boissonnauld, cultivateur, le programme politique de l'Avenir est adopté comme devant servir de guide aux délégués dans le choix qu'ils devront faire.

Proposé par M. Le Dr. Perreault, secondé par M. J. B. Gaudry.

3°. Résolu.—Que les remerciements de cette assemblée soient votés à M. Dorion, au président et au secrétaire, pour les services qu'ils ont rendus à cette assemblée.

Après avoir voté la publication de ces procédés, l'Assemblée s'est dispersée.

J. B. BISSONNETTE, Président. JOSEPH MONPLAISIR, Secrétaire. St.-Valentin, 10 mars 1851.

PAROISSE DE ST.-CYPRIEN.

Une assemblée des habitants de la paroisse de St.-Cyprien, a eu lieu au Palais de Justice du village de Napierville, dimanche le 9 mars, à l'issue des vêpres.

Joseph Grégoire, écrivain, capitaine de milice, fut appelé à la présidence et M. Le Dr. Thyfaut, prit d'agir comme secrétaire.

Après quelques mots de la part du secrétaire, M. J. B. E. DORION s'adressa à l'Assemblée en donnant d'amples explications sur toutes les résolutions ci-dessus qui furent unanimement adoptées.

Proposé par M. Julien Rémyard, cultivateur, secondé par M. Jacob Rémyard, cultivateur.

1°. Résolu.—Que cette assemblée voit avec plaisir l'agitation qui a lieu actuellement sur la tenure seigneuriale, en ce qu'elle aura l'effet de faire sentir plus fortement que jamais aux représentants du peuple la nécessité qu'il y a pour eux de s'en occuper; qu'elle a vu avec satisfaction l'adoption d'un projet de requête par la convention des délégués sur la tenure seigneuriale, et elle espère que tous les censitaires s'empresseront de le signer et de le faire parvenir aux trois branches de la législature.

Proposé par M. Pierre Thibodeau, cultivateur, secondé par M. Charles Fournier, cultivateur.

2°. Résolu.—Que la loi actuelle des jurés, dans les causes civiles et criminelles, est devenue un fardeau des plus lourds pour la population agricole du pays, et que cette assemblée est d'opinion que les jurés devraient être indemnisés pour toutes les dépenses qu'ils sont obligés d'encourir dans l'accomplissement de ce devoir.

Proposé par M. L. Lachance, cultivateur, secondé par M. L. Paré, cultivateur.

3°. Résolu.—Que cette assemblée a vu avec plaisir la réduction qui a été faite dans le tarif des honoraires des avocats, mais qu'elle désapprouve entièrement l'augmentation faite en faveur du gouvernement dans les tarifs des honoraires des shérifs et protonotaires, en ce que l'administration de la justice coûtera encore assez cher au peuple que par le passé; qu'elle condamne en même temps, comme des plus iniques, le mode employé pour prélever un fonds pour la construction d'un palais de justice à Montréal.

Proposé par M. A. Mézière, écrivain, N. P., secondé par Jacques Catudal, écrivain, J. P.

4°. Résolu.—Qu'il n'est que de stricte justice que les revenus des biens des jésuites soient uniquement employés à l'avantage des habitants des seigneuries du Bas-Canada, puisque seuls ils contribuent aux immenses revenus de ces propriétés, et que cette assemblée espère que la législature veillera à ce qu'il en soit ainsi par la suite.

Proposé par F. R. Morier, écrivain, J. P., secondé par M. Et. Brunelle.

5°. Résolu.—Que cette assemblée est d'opinion que la législature devrait adopter une mesure pour le recouvrement de dettes à un montant quelconque contractées par des débiteurs ayant quitté ou se proposant de quitter la province en autorisant l'émission d'une saisie-arrest sur les biens tant meubles qu'immeubles de tels débiteurs.

Proposé par M. Maurice Rassicot, cultivateur, secondé par M. Michel Moisan, cultivateur.

6°. Résolu.—Que l'administration actuelle ne peut être trop fortement censurée pour l'acte d'arbitraire et de despotisme des destitutions contre ceux qui se sont prononcés en faveur de l'Annexion; que cette assemblée considère que c'est une atteinte portée au droit imprescriptible que tout homme apporte en naissant, d'exprimer librement sa pensée sur la forme de gouvernement qui lui convient, et que les hommes qui ont encouru la disgrâce du ministère pour cet acte d'indépendance et de patriotisme ont droit à l'estime et à la considération de leurs concitoyens.

Proposé par M. O. Benoit, cultivateur, secondé par M. A. Marois, cultivateur.

7°. Résolu.—Que l'importance des prochaines élections générales exige, de la part de tous ceux qui portent intérêt aux affaires politiques de leur patrie, la plus grande attention possible et que cette assemblée croit que pour arriver à un heureux résultat, il serait avantageux de former une organisation électorale dans le but d'assurer l'élection d'hommes sincèrement dévoués aux institutions démocratiques, les seules qui puissent convenir à la population du Bas-Canada, et pour donner suite à cette idée, elle nomme MM. J. B. Dozois et F. R. Morier comme délégués pour la paroisse de St.-Cyprien, les priant de s'entendre avec les députés des autres paroisses du comté sur le choix d'un candidat pour les prochaines élections.

Sur motion de M. Isai Roy, cultivateur, secondé par M. Grégoire Rassicot, cultivateur, l'Assemblée adopte le programme de l'Avenir comme devant servir de règle de conduite aux délégués dans leur choix d'un candidat.

Des remerciements sont votés à M. Dorion, au président, au secrétaire, après qu'il l'Assemblée s'ajourna.

JOSEPH GRÉGOIRE, Président. DR. THYFAUT, Secrétaire. St.-Cyprien, 10 mars 1851.

PAROISSE DE L'ACADIE.

A une assemblée d'habitants de la paroisse de l'Acadie, tenue à l'hôtel de M. Régner, lundi le 10 mars, M. Charles Roy, cultivateur, fut nommé président et M. L. L. Roy, cultivateur, prit d'agir comme secrétaire.

M. J. B. E. DORION fut prié de prendre la parole, ce qu'il fit en donnant d'amples explications sur les résolutions suivantes qui furent adoptées.

Proposé par M. T. Béchard, cultivateur, secondé par M. P. Calin, cultivateur.

1°. Résolu.—Que cette assemblée approuve la requête adoptée par la convention des délégués sur la tenure seigneuriale et elle engage tous les habitants du Bas-Canada à la signer lorsqu'elle leur sera présentée à cet effet.

2°. Résolu.—Que les jurés devraient être indemnisés pour les déboursés qu'ils sont obligés d'encourir

suites devraient être employées entièrement dans les limites des seigneuries du Bas-Canada, les habitants de ces seigneuries seuls, contribuant à ces revenus.

4. Résolu.—Que cette assemblée approuve la réduction faite dans le tarif des honoraires des avocats en même temps qu'elle désapprouve l'augmentation faite dans ceux des notaires et sénéchaux aussi bien que le mode inique employé pour prélever un fonds pour la construction d'un palais de justice à Montréal.

5. Résolu.—Que cette assemblée voit avec plaisir l'organisation électorale qui a lieu actuellement dans plusieurs comtés et que pour participer dans ce mouvement salutaire, elle nomme MM. Chs. Roy et Pierre Roy, comme délégués pour la paroisse de l'Acadie pour agir en conformité des règles de cette organisation.

6. Résolu.—Que cette assemblée adopte le programme de l'Avenir comme devant servir de règle de conduite aux délégués dans le choix d'un candidat.

Des remerciements sont votés à M. Dorion, au président et au secrétaire, et l'assemblée se dissipe.

CHARLES ROY, Président. L. L. ROY, Secrétaire.

L'Acadie, 10 mars 1851.

PAROISSE DE ST.-LIN.

Une assemblée a eu lieu à St.-Lin, le 16 février, sous la présidence de M. Dufresne, écrivain, et M. L. Roy, écrivain, agissant comme secrétaire. Les résolutions suivantes furent adoptées :

1. Résolu.—Que cette assemblée approuve le ministère d'avoir réduit à des salaires fixes des honoraires démesurés dont jouissaient certains officiers de la justice.

2. Résolu.—Que cette assemblée approuve l'indépendance des juges du pays en établissant un tarif d'honoraires aux avocats, greffiers, etc., proportionnés à leurs services, et que, selon cette assemblée, le banc doit être en état d'établir un tel tarif mieux qu'aucune autorité.

3. Résolu.—Que ces démarches remplissent le peuple de confiance et lui font espérer que le temps n'est pas éloigné où tous les employés, dans toutes les branches du gouvernement et du service public, ne seront rétribués que proportionnellement à leurs travaux, leurs talents et responsabilité.

4. Résolu.—Que cette assemblée est d'opinion que dix chelins par jour seraient une indemnité raisonnable aux membres de la Chambre d'Assemblée durant chaque session.

5. Résolu.—Que les journaux le *Moniteur* et l'*Avenir*, par leur indépendance, le premier en plaçant si bien la cause du peuple et le second en insérant dans son programme "l'abolition des privilèges des avocats et liberté accordée à tout homme de défendre sa propre cause," ont bien mérité du peuple.

6. Résolu.—Que tout en observant que le correspondant A. B. de la *Minerve*, dans sa feuille du 10 courant, aurait pu se montrer plus ouvertement, cette assemblée n'approuve pas moins son projet et écrit, et croit qu'une loi basée sur ses principes produirait un grand bien au pays.

7. Résolu.—Que la loi actuelle des municipalités est loin de satisfaire aux besoins du peuple, et que des municipalités de paroisse seraient infiniment préférables.

8. Résolu.—Que la loi actuelle des municipalités est loin de satisfaire aux besoins du peuple, et que des municipalités de paroisse seraient infiniment préférables.

PAROISSE STE.-MARIE DE MONNOIR.

Une assemblée tenue mardi, le 11 février, à Ste.-Marie de Monnoir, aux fins d'élire les officiers et membres du comité de régie pour la société d'agriculture au comté de Rouville No. 2, les messieurs suivants furent élus :

Dr. J. Poulin, président (réélu), J. B. Lebeau, vice-président (réélu), Moïse Fournier, trésorier, André Charroux, secrétaire (réélu).

Membres du comité de régie. — Messire H. L. Girouard, Major J. C. Campbell, Chs. Rolland, écrivain, Capt. E. Poulin, Capt. Pierre Garreau, P. Giguault, Félix Bessette, Thadée Poulin, Jos. Choquette, Am. Boulais, Louis Demers, Noël Benjamin.

A. CHARROUX, Secrétaire.

PAROISSE DE TERREBONNE.

Une assemblée a eu lieu à Terrebonne, le 26 janvier, sous la présidence de M. Marier, et M. G. M. Prévost, écrivain, agissant comme secrétaire. La résolution suivante a été adoptée :

1. Résolu.—Que cette assemblée approuve hautement l'indépendance des juges, leur amour du pays, nommément de la classe agricole, dans la réduction du tarif des frais de justice qu'ils viennent de faire sous l'opération de la nouvelle loi de judicature en faisant disparaître le lourd fardeau qui pesait sur le peuple depuis si longtemps avec le système ruineux d'honoraires élevés accordés aux avocats, greffiers, etc.

PAROISSE DE ST.-JÉROME.

Une assemblée publique des électeurs de la paroisse de St.-Jérôme, comté de Terrebonne, tenue le 2 mars courant, Melchior Prévost, écrivain, et Godefroy Lavolette, écrivain, secrétaire, toutes les résolutions adoptées par l'Assemblée de St.-Lin furent unanimement approuvées.

PAROISSE DE ST.-JANVIER.

Une assemblée des habitants de la paroisse St.-Janvier, comté de Terrebonne, tenue le 3 mars, G. Lauzon, écrivain, et A. Séguin, écrivain, N. P. Gagnon, écrivain, agissant comme secrétaire. La résolution de l'Assemblée de Terrebonne a été approuvée ainsi que la suivante :

1. Résolu.—Que la *Minerve* dans sa feuille du trente janvier dernier, sous le manteau de son correspondant L., loin d'étouffer l'opinion publique comme elle y a visé, ne peut faire que la réveiller, car il suffit de lire cette épitre pour se convaincre que MM. les avocats en grande partie du moins, se croient-être une classe privilégiée et aux besoins de laquelle le pauvre peuple est obligé de pourvoir.

PAROISSE DE LACHENAIE.

Une assemblée a eu lieu à Lachenaie, le 16 février, M. L. C. Beaumont, président, M. A. Vienne en était le secrétaire. Deux résolutions ont été adoptées dans le même sens que celle de Terrebonne et une troisième ainsi conçue :

3. Résolu.—Que nous avons à nous féliciter de la conduite de MM. les avocats de Montréal, qui n'ont fait paraître aucun ressentiment contre les juges, et prouvent par là qu'ils approuvent comme nous leur conduite juste et équitable, et cela augmente encore la confiance que l'on a toujours eue pour cette haute classe.

PAROISSE ST.-FRANÇOIS DE SALLES.

Une assemblée a eu lieu à St.-François de Salles, le 2 février, sous la présidence de J. B. Cusson, M. L. D. Masson agissant comme secrétaire. La résolution de l'Assemblée de Terrebonne a été adoptée.

PAROISSE ST.-HENRI DE MASCOUCHE.

Une assemblée a eu lieu à St.-Henri, sous la présidence de M. Roy, écrivain, M. P. Delfosse agissant comme secrétaire. La résolution de Terrebonne a été adoptée.

Notre Programme.

L'année 1851 promet d'être féconde en luttes et en rudes travaux pour la démocratie canadienne, car le peuple sera bientôt appelé à procéder à de nouvelles élections générales et les députés devront déployer toute leur énergie, toutes leurs forces pour s'y faire représenter enfin par des hommes sincèrement dévoués aux intérêts populaires et résolus, en leur âme et conscience, à obtenir au Canada les réformes sociales et politiques dont il ressent si vivement le besoin.

Afin de suggérer aux députés un ensemble de quelques-unes des mesures qu'ils devraient invoquer aux prochaines élections générales, l'*Avenir* publie le programme suivant qui a été et sera toujours celui du journal. Nous invitons tous les amis du progrès à se mettre fréquemment en communication avec la direction du journal sur toutes les affaires qui pourraient concerner les prochaines élections, (desquelles auront lieu vers la fin de l'année) telles que candidatures des différents partis politiques, leurs moyens de succès, les délibérations et résultats des assemblées de paroisse et de comté, en un mot, tout ce qui peut intéresser les partisans de la cause que nous défendons.

Nous nous ferons constamment un plaisir de donner à nos amis toutes les informations qu'ils désireront obtenir. Voici les articles de notre programme :

Éducation aussi répandue que possible. Progrès agricoles.—Établissements de fermes modèles. Colonisation des terres incultes à la portée des classes pauvres.

Libre navigation du St.-Laurent. Liberté des échanges aussi entière que possible. Réforme de la judicature.—Décentralisation judiciaire.—Codification des lois.

Réforme postale.—Libre circulation des journaux. Administration du gouvernement moins dispendieuse qu'aujourd'hui.—Réduction des salaires dans toutes les branches du service public, et du nombre des employés. Municipalités de paroisse.

Décentralisation du pouvoir. Institutions électorales dans toute leur plénitude. Gouverneur Electif. Conseil Législatif Electif. Magistrature Elective.

Tous les chefs de bureaux publics rendus électifs, Réforme Elective basée sur la population. Le suffrage universel. Éligibilité dépendant de la confiance publique.

Convocations et durées des sessions du Parlement fixées par la loi. Défense par une loi spéciale à tout représentant du peuple d'accepter aucune charge lucrative de la couronne pendant l'exercice de son mandat et un an après son expiration.

Abolition de la tenure seigneuriale, et de la dîme. Abolition du système des réserves du clergé protestant. Abolition du système des pensions par l'État.

Abolition des privilèges des avocats et liberté accordée à tout homme de défendre sa propre cause. Droits égaux, justice égale pour tous les citoyens. Le Rappel de l'Union.

Puis enfin et au-dessus de tout : l'indépendance du Canada et son Annexion aux États-Unis.

Voilà ce que nous demandons, ce que nous demandons toujours et sans cesse; jusqu'à ce que ces améliorations, ces changements, ces libertés aient été accordés au Peuple Canadien.

Et tant que le Peuple n'aura pas conquis sur la Placette Electorale la reconnaissance de ses droits inaliénables, il sera toujours comme un troupeau d'ânes que quelques hommes pourront exploiter à leur profit, conduire n'importe où, sans qu'il sache pourquoi ni comment.

Le Directeur-Gérant de l'*Avenir*.

J.-B.-E. DORION.

Montréal, 4 janvier 1850.

L'AVENIR.

Laissons-les ceux qui croient que le monde va écouler parce que tout se remue et s'agit autour d'eux.

MONTREAL, MERCREDI, 19 MARS 1851.

Passé, Présent, Avenir.

Hypocrisie dans le but : malhonnêteté dans les moyens d'action, voilà en deux mots ce que nous nous sentons fort en droit de reprocher au ministère réactionnaire. — A dater du premier jour de son existence, sa pensée égoïste a été de laisser le Parlement aussi bien que le pays dans une ignorance calculée, sur ses vues et ses projets, de même que sa grande habileté a consisté à ramasser force de moyens rencontre, soit pour lier solidement ses anciens soutiens, et en acheter de nouveaux, soit pour dérober aux regards du public le caractère véritable de ses actes.

Avons-nous besoin de remonter d'échech vers le passé pour indiquer à chaque pas, cette double empreinte laissée sur les démarches des dernières années? — Non, parce que les faits sont là, présents à l'esprit de tous, et que nous les avons trop souvent appréciés et discutés, pour que nos lecteurs ne puissent facilement en rassembler les anneaux épars.

Mais s'il fallait apporter une nouvelle confirmation de cette importante vérité, résumée dans ce fait, que le ministère dit réformiste, s'est uniformément montré et restera à l'avenir, tory et retrouvé de fait : nous la trouverions dans les récentes déclarations de ses organes de la presse.

On a sans doute souvenance, qu'interpellés dans maintes circonstances, sur ce qu'était en définitive l'ensemble de la politique qu'ils avaient charge de soutenir, ceux-ci se renfermaient dès l'abord dans un mutisme commandé d'en haut.

Pourquoi ce déni de franchise? — C'est que voulant en réalité changer de fond en comble la politique libérale, dont ils ne se servaient il y a quatre ans, que comme le marchepied du pouvoir; les ministres, n'osant toutefois rompre brusquement en visière avec les espérances de leur propre parti, résolurent de lui cacher le terme où ils tendaient secrètement, en le tenant à l'écart de leurs projets véritables.

Peu à peu, par le moyen de leurs journaux à gages, ils habituèrent les partisans du cabinet, à admettre sans discussion le bon plaisir des ministres comme leur règle de foi politique; et par cela seul que le cabinet signifiait son opinion sur tel point controversé, on entonnait de suite le *dignum et justum est, equum et salutare*.

La discussion par contre, fut en quelque sorte interdite, puisqu'il suffisait qu'une démarche fut prise par l'administration, pour tôt recevoir un complaisant brevet de perfection.

De cette tactique, suivie par les organes du cabinet, est résultée l'ignorance des ministères sur l'état réel des affaires, et les variations du tout au tout qu'on leur a fait subir, sans qu'ils s'en soient tant seulement doutés. — Car nous le savons : il y a des partisans du gouvernement qui, de bonne foi se figurent que leurs chefs ne gouvernent que conformément aux volontés et vœux du parti, que sans ruse, ils appellent encore, réformiste.

Ces excellentes personnes caressent sans en démentir la pensée, que les ministres de leur cœur, sont aussi radicaux, aussi progressistes, aussi bien disposés à prendre l'initiative dans l'ère des grandes réformes, qu'ils juraient l'être aux élections de 1847.

A quelle cause rapporter cette heureuse confiance, pourtant si cruellement éprouvée par l'expérience des dernières années?

Serait-ce que c'étaient plutôt nous qui nous trompions, en prenant pour un manquement à la foi jurée, pour un abandon des principes réformistes, d'abord le refus de rappeler l'Union; ensuite celui de baser la représentation sur la population; puis la proscription des patriotes de 1837, et la ratification par une Chambre libérale des sentences des Cours Martiales; puis les coûteux démenagements périodiques et passés en loi, de la caravane nomade du gouvernement; puis les proscriptions d'officiers publics, pour manque de loyauté envers Madame Victoria; mauvais singerie de la tyrannie de Craig; puis le refus de réduire une liste civile et des dépenses écrasantes, autant que folles; puis la centralisation croissante entre les mains de la couronne du patronage des places et des emplois; puis le rejet du système électif par le conseil législatif; puis le refus d'abolir la qualification pénuinaire de £500, exigée comme condition d'éligibilité; puis la nomination des officiers-rapporteurs dans les élections, laissée à l'Exécutif; puis des ministres, des députés du peuple, négociant leur mandat de représentant, comme une lettre de change, pour passer du banc politique au banc judiciaire, et faisant ainsi avec le plus outrageant cynisme, la traite et l'escompte, à même le crédit moral de leurs constituants; puis tous ces réducteurs de journaux, achetés à tour de rôle, et leur appui soldé par des places lucratives; puis au mépris des premiers éléments du droit représentatif, les ministres choisissant leurs collègues hors de la Chambre élective, et éludant ainsi toute responsabilité vis-à-vis du peuple; puis tant et tant d'autres actes de même trempe.

En vérité, quelle bonne volonté que nous en ayons, nous ne saurions pousser la bonhomie jusqu'à admettre que ce soit à la conquête de cet admirable résultat que le Canada marche depuis un siècle.

Si c'était pour faire pareille besogne que les gouvernants du moment, sollicitaient la confiance du pays, pour Dieu, rendez-nous la politique de Lord Dalhousie : elle valait bien celle de Lord Elgin, et coûtait moins cher : ce qui, soit dit en passant, compte bien pour quelque chose, aux yeux des marants corvéables.

Or, comment se fait-il, qu'avec des preuves d'une réaction aussi patente que celles qu'offre à chaque instant la scène politique; il se trouve encore des hommes, si singulièrement illusionnés, tellement engourdis et dominés par le mesmerisme des affections personnelles, qu'ils se refusent à reconnaître l'énorme bond en arrière, qu'a fait leur parti depuis 1847?

En bonne foi, nul n'affirmera que la conduite du ministère ait été celle que l'on se croyait en droit d'attendre de lui, d'après ses engagements d'alors; il ne soutiendra qu'il ne se soit pas rendu coupable des transgressions les plus palpables, de l'esprit et de la lettre du programme adopté par le parti qui l'a porté au pouvoir.

Et pourtant, nous le répétons : il y a des ministères intelligents, qui jamais ne se sont rendus compte de l'affreux désarroi dans lequel les ministres ont jeté les doctrines libérales. — Il y en a qui n'ont jamais sondé la différence du tout au tout, mise par leurs chefs entre la théorie et l'application de ces doctrines, et sur la foi de leur gazette, ils se persuadent que le pays avance à toute vapeur vers le progrès.

Comment donc, est-on ainsi parvenu à faire abdiquer, tacitement du moins, à un nombre considérable de canadiens, leurs sentiments et leurs convictions véritables, leurs croyances démocratiques, précieux héritage de leurs pères et de leurs dévanciers? Comment, après trois années d'un travail de démoralisation continue, est-on parvenu à tellement étouler et dessécher, tant de chaleureuses aspirations, tant d'élans vers le progrès, tant de volontés énergiques d'obtenir les réformes dont le pays a si pressant besoin?

Est-il besoin de le dire : ce sont là les fruits corrupteurs de la possession éternelle de l'or et des honneurs du pouvoir.

Hé ! bon Dieu, voyez donc cette main sale de la corruption, offrant partout et à tout venant, la riche livrée de César, contre la tige de Brutus.

Comment tenir devant ce mirage éblouissant. Aussi, que nous en savons hélas, de ces vertes spartiates d'autrefois, de ces rudes étoffes du pays, qui se sont singulièrement usées et adoucies!

Que nous en savons de ces parvenus de l'agiotage et du billet de banque, colportant fièrement partout leurs garanties d'indépendance, et qu'un portefeuille de ministre, réussit à humaniser étonnamment!

Que nous en savons de ces redondantes nullités faisant sonner bruyamment leur liberté de pensée, qui se taisent brusquement, lorsque de sottes bouffées de vanité leur arrivent au cerveau, avec la promesse de l'habit bleu-clair du conseiller législatif!

Que nous en savons de ces journalistes chatouilleux, devenant vertueusement cramoisi si on s'avise de suspecter leurs motifs, et qui moyennant tel montant d'annonces officielles, s'engagent à mentir quotidiennement, et à fausser l'opinion de tant de centaines d'âmes.

Voyez ensuite défiler devant vos rangs épais des employés officiels, formidables écumeurs du budget, véritables *condottieri* du système responsable, race dégradée de gens à toute selle, que dresse à toute allure un éperon d'argent; et puis, cette revue terminée, vous vous expliquerez, soyez en sûrs, bien des conversions en apparence inexplicables. Ah ! c'est alors que vous comprendrez clairement la vertueuse maxime du très honorable Sir Robert Walpole, assurant que "tout homme a son prix."

Ce M. Walpole était un bien digne homme et qui entendait bien son gouvernement responsable. — D'ailleurs, la preuve en est, que nos ministres, honnêtes gens s'il en fut :

C'est connu de tout le canton, ne se font jamais faute de réduire en pratique la maxime de Walpole.

Digne Sir Robert, qu'il serait donc radieux de se voir ainsi distancé par ses arrières-neveux et successeurs!

Et tandis qu'une corruption sans frein agit de cette façon, sans relâche, auprès de toutes les petites importances individuelles qui peuvent être de quelque utilité, ou charge les organes ministériels de leur et d'élever le menu fretin, en lui cachant soigneusement les plans mystérieux de leur politique, en l'entraînant insensiblement à se laisser aller à l'aventure partout où il plaît à ses conducteurs de le mener.

Or croyez-vous, amateurs complaisants de cette marche à tâtons, qui part d'un lieu incertain pour aboutir on ne sait où, que votre faiblesse soit bien sage?

Pensez-vous que votre déplorable facilité à laisser le gouvernement tourner à la dictature, et réunir sans opposition dans ses mains, les armes d'une inquiétante centralisation, soit sans danger aucun?

Ignoreriez-vous par hasard, que tout pouvoir qui n'est pas vigoureusement éperonné, incline naturellement à se rejeter en arrière?

Est-ce que vous ne concevez pas l'importance que même des partisans, doivent attacher à scruter attentivement les actes de l'Exécutif?

Alors, écoutez à ce propos ce que M. Thiers, votre maître à tons, supput lui-même du gouvernement rétrograde français, disait il y a quelques semaines à la tribune de l'Assemblée française :

"C'est dit-il, un fait immense que d'être au pouvoir. Je sais qu'on ne dit qu'on veut la liberté; qu'on veut en finir, je ne puis effacer de ma mémoire l'instruction que j'ai passé une vie déjà longue à acquiescer, non plus que les leçons de l'histoire : eh ! bien, elle nous l'apprend : et je répète après elle que le parti qui est au pouvoir est toujours celui qu'on doit surveiller avec le plus d'attention; car il peut disposer de bien des moyens : à la bien des faveurs à accorder, et malgré les progrès des idées, les places, les croix, les honneurs, ont encore leur empire."

Cette vérité crûment dite par M. Thiers à ses amis, ne tombe-t-elle pas aussi d'aplomb sur les insouciantes partisans *per fas et nefas* du ministère canadien?

Telle est au reste la confiance que les organes reposent dans la foi robuste de leurs lecteurs vis-à-vis le cabinet, qu'ils ne se donnent plus la peine superficielle de cacher le fait que celui-ci se guide arbitrairement et sans aucun programme issu de la volonté populaire.

Voici les déclarations auxquelles nous faisons allusions plus haut, sur ce sujet.

Dans son numéro du 4 courant, l'une de ces feuilles, le *Journal de Québec*, affirme en toute lettre, d'abord que les hommes qui rédigent le programme vraiment réformiste de "la Réforme et du Progrès," le regardent vivement et différemment maintenant d'opinion entre eux; ce qui selon nous ne nous fait qu'une chose : non pas que ce programme ne soit pas bon, mais bien que ceux qui le promulguèrent pour le déserteur plus tard, ont fait montre par là, et de leur malhonnêteté et de leur inconsistance politique. — Ce n'est vraiment pas la peine d'allumer l'incens dans les casseroles ministérielles, pour honorer des vertus aussi communes que celles-là chez les hommes publics du jour.

Le *Journal*, qui au reste, en est rendu à ce degré d'impudence, où le vice se pavane sans gêne aucune, ajoute que lui et ses amis du ministère sont si convaincus du danger de s'engager à suivre un programme fixe, qu'ils sont résolus à ne plus s'astreindre à cette règle gênante, à moins pourtant, que cela ne soit nécessaire pour soulever momentanément l'opinion en leur faveur! Si on hésite à croire à tant d'insolence, voici les paroles mêmes du *Journal* :

"On est toujours porté à formuler des théories et à rédiger de longs programmes; mais l'expérience dit avoir suffisamment convaincu toutes les personnes d'un certain âge du danger de pareilles formules, que celles-là au moins n'y retourneront pas, si ce n'est peut-être pour atteindre un objet momentané au moyen d'un cri populaire." Les événements changent à chaque instant et forcent naturellement les hommes à les accepter, bon gré, malgré. La sage politique consiste à en tirer le meilleur parti possible A SON AVANTAGE!!!

Et plus bas, il s'écrie encore : "Il n'y a qu'un seul programme qui soit toujours acceptable et jamais dangereux, c'est l'Union!"

Ainsi que le pays se le tienne pour dit : messieurs les ministres n'entendent nullement suivre des programmes explicites, bien convaincus qu'ils sont "du danger de pareilles formules." C'est si embarrassant voyez-vous, d'avoir à expliquer les contradictions établies entre les paroles et les actes! Et puis vraiment, est-ce qu'on est au pouvoir pour suivre la volonté du peuple! Allons donc, vous entendez bien mal le gouvernement responsable. — En outre, comme dit M. Cauchon, "la sage politique" consiste à se faire le ventre, et à exploiter les événements "à son avantage." Il s'agit bien de droit, de logique, d'honneur, de consistance, vraiment, quand on vous dit qu'en politique, on ne doit adorer qu'un Dieu, le gain matériel, ce qu'en un mot M. Cauchon appelle, sa portion!

Nous livrons cette impure confession de la politique ministérielle, aux méditations du public. Cela lui facilitera l'intelligence de sa situation, et lui montrera ce qu'on entend faire pour le progrès et la régénération du Canada.

Pendant que par ses organes, il fait ainsi proclamer à son de trompe le règne de la plus infime des dictatures, celle des intérêts matériels, le ministère qui ne se sent aucun mors, continue de son côté à détruire pièce à pièce, le peu de pouvoirs laissés dans ce pays à l'élément populaire. Depuis un mois, deux nouveaux ministres ont été nommés; et contrairement au droit d'élection, contrairement à l'essence et au fondement même de la constitution qui exige une espèce de responsabilité vis-à-vis du peuple, de la part des ministres des départements publics; contrairement à ce même système responsable dont on fait tant l'éloge ampoulé, contrairement surtout à l'équité et au respect dûs au pays; on a soustrait l'un et l'autre de ces ministres au contrôle de l'élection populaire, en allant en prendre un dans la rue, et l'autre au Mont-de-Piété du Ministère, le Conseil Législatif. — Comme mesure préparatoire, on a d'abord transplanté ce pauvre M. Joe. Bourret dans le commissariat-en-chef des Travaux Publics, ni plus ni moins; et le digne homme s'est laissé faire, parce qu'il a l'air de se croire conçu de toute éternité, pour occuper les postes les plus difficiles, et qui exigent le plus de connaissances profondes et spéciales. Cet individu phénoménal est évidemment bien coiffé, et vous lui assurerez qu'il est un éminent ingénieur civil, autant que grand politique, qu'il aurait le courage de prendre un air de fausse modestie, blessée par un éloge mérité.

M. Killaly, qui n'a pas de siège dans la législature, a été ensuite fait 2nd commissaire des T. P. Or l'an dernier, lorsqu'il fallut en nommer un en remplacement de M. Cameron, les ministres refusèrent de choisir pour remplir cette charge, un ingénieur civil, sans siège dans le Parlement et sans caractère politique, sous le prétexte qu'une loi s'y opposait. Eh ! bien, cette loi n'a pas été abrogée, et néanmoins, voilà qu'ils font pour la nomination de M. Killaly, précisément, ce qu'ils déclaraient ne pouvoir faire, il y a quelques mois.

Ils trompaient donc le public, l'an dernier, ou ils le trompent aujourd'hui; ils agissaient avec mauvaise foi, en 1850, ou ils agissent de cette façon en 1851! C'est encore un exemple de consistance et de franchise.

Le gouvernement a pris ensuite le maître de poste provincial, avec siège dans l'exécutif, dans le conseil législatif, tout comme il avait été antérieurement y chercher MM. Leslie, Taché, Bourret. M. Morris, fait intendant des postes est le quatrième conseiller législatif, qui est appelé au conseil exécutif, et de tous les ministres du Bas-Canada, un seul siège dans la chambre élective! — Si ce n'est pas là se jouer indignement de l'opinion, et fouler aux pieds les institutions électives, nous n'y connaissons rien.

Un fait aussi grave que celui-là, aurait été accueilli avec des éclats de fureur par la *Minerve* et autres, si l'ancien ministère s'en était rendu coupable.

Mais aujourd'hui, c'est on ne peut plus juste. C'était pour prévenir des abus aussi criants que ceux-là, que le pays réclamait, il y a quarante ans déjà la création d'un conseil législatif électif, au lieu de la succursale de l'exécutif qu'il possédait, et possèdait malheureusement encore, grâce au ministère du jour, qui l'an dernier a fait repousser par ses hommes la proposition de rendre ce corps électif, attendu disait M. Baldwin, que cette mesure "penchait vers le républicanisme!" Admirable raison pour la refuser à un pays, essentiellement démocratique, malgré qu'en disent nos loyaux du lendemain! Par suite de cette désertion de principes de la part de nos ministres, nous avons la douleur de voir que le Nouveau-Brunswick, qui ne songe à cette réforme que d'hier, l'a déjà obtenue, ainsi que l'Australie. Voilà la Nouvelle-Ecosse qui va pétitionner à son tour pour l'obtenir; et nous canadiens, dont les ancteurs luttèrent énergiquement pour conquérir cette réforme vitale, nous en sommes encore privés, par la trahison d'hommes sortis de nos rangs! Honte et malédiction!

Mais après avoir ainsi déroulé ce sombre tableau des criminels errements du pouvoir, une consolation qui est aussi un espoir, nous arrive.

L'éclat de la réaction ne s'étend encore que sur la surface de notre société, et dès maintenant l'approche des élections générales, réveille de toutes parts l'opinion endormie. Des démonstrations significatives se font jour de ci de là, et prouvent que si les âmes vénales sont nombreuses, les cœurs dévoués à leur pays sont d'avantage. — Dernièrement, c'était le comté de Kamouraska, qui repoussait le support ministériel M. Chapais, et élisait M. Letellier comme politique indépendant; résultat dont nous sommes d'autant plus réjouis, que les intrigues des ministères en rabats et sans rabats avaient été excessivement multipliées contre M. Letellier.

Dans le district de Montréal, l'organisation électorale est commencée activement depuis quelques semaines. Une douzaine de paroisses ont déjà adopté le programme de l'*Avenir* pour les élections, et nommé des délégués qui réunis en comité de comté, auront à choisir le candidat progressiste.

Les autres localités du district doivent suivre sans retard ces exemples, et bientôt les électeurs pourront présenter un front formidable à leurs ennemis.

Nous croyons qu'il est urgent d'imprimer immédiatement à l'opinion un puissant mouvement en avant : car le temps est venu de reconnaître que le vase des iniquités, déborde. Partout maintenant on a remplacé les principes par l'expédition au jour le jour, et nous ne voyons plus de toutes parts que le mors raillant l'honneur. La boue est montée jusqu'au mors des chevaux, comme le sang dans les sombres versets de l'Apocalypse; vertus publiques et croyances vivaces, foi dans la probité et la consistance politique, sont tombées en poussière, et l'encre des plus noires trahisons ne fait plus tache que sur le papier : c'est convenu.

Le mal est grand : il n'y a pas une journée à perdre pour mener à bien l'œuvre de la régénération du Canada.

Heureusement pour nous, que le bon droit est de notre côté, et que nos adversaires se sont placés sur un terrain stérile où il est impossible que le pays s'arrête longtemps, tandis que nous sommes sur une pente qu'il est impossible que notre société ne descende pas, parce qu'elle la conduit à sa destination nécessaire, autant que naturelle : son émancipation coloniale.

Philippe-Jules Pélissier.

mer à son de trompe le règne de la plus infime des dictatures, celle des intérêts matériels, le ministère qui ne se sent aucun mors, continue de son côté à détruire pièce à pièce, le peu de pouvoirs laissés dans ce pays à l'élément populaire. Depuis un mois, deux nouveaux ministres ont été nommés; et contrairement au droit d'élection, contrairement à l'essence et au fondement même de la constitution qui exige une espèce de responsabilité vis-à-vis du peuple, de la part des ministres des départements publics; contrairement à ce même système responsable dont on fait tant l'éloge ampoulé, contrairement surtout à l'équité et au respect dûs au pays; on a soustrait l'un et l'autre de ces ministres au contrôle de l'élection populaire, en allant en prendre un dans la rue, et l'autre au Mont-de-Piété du Ministère, le Conseil Législatif. — Comme mesure préparatoire, on a d'abord transplanté ce pauvre M. Joe. Bourret dans le commissariat-en-chef des Travaux Publics, ni plus ni moins; et le digne homme s'est laissé faire, parce qu'il a l'air de se croire conçu de toute éternité, pour occuper les postes les plus difficiles, et qui exigent le plus de connaissances profondes et spéciales. Cet individu phénoménal est évidemment bien coiffé, et vous lui assurerez qu'il est un éminent ingénieur civil, autant que grand politique, qu'il aurait le courage de prendre un air de fausse modestie, blessée par un éloge mérité.

M. Killaly, qui n'a pas de siège dans la législature, a été ensuite fait 2nd commissaire des T. P. Or l'an dernier, lorsqu'il fallut en nommer un en remplacement de M. Cameron, les ministres refusèrent de choisir pour remplir cette charge, un ingénieur civil, sans siège dans le Parlement et sans caractère politique, sous le prétexte qu'une loi s'y opposait. Eh ! bien, cette loi n'a pas été abrogée, et néanmoins, voilà qu'ils font pour la nomination de M. Killaly, précisément, ce qu'ils déclaraient ne pouvoir faire, il y a quelques mois.

Ils trompaient donc le public, l'an dernier, ou ils le trompent aujourd'hui; ils agissaient avec mauvaise foi, en 1850, ou ils agissent de cette façon en 1851! C'est encore un exemple de consistance et de franchise.

Le gouvernement a pris ensuite le maître de poste provincial, avec siège dans l'exécutif, dans le conseil législatif, tout comme il avait été antérieurement y chercher MM. Leslie, Taché, Bourret. M. Morris, fait intendant des postes est le quatrième conseiller législatif, qui est appelé au conseil exécutif, et de tous les ministres du Bas-Canada, un seul siège dans la chambre élective! — Si ce n'est pas là se jouer indignement de l'opinion, et fouler aux pieds les institutions électives, nous n'y connaissons rien.

du prêtre dans les questions controversées entre ces partis.

En politique, l'intervention cléricale, avons-nous dit, est fatale à nos libertés, à nos droits, à tout progrès utile.

L'histoire en main, nous avons souvent et clairement démontré que tel avait toujours été l'effet, ici comme partout ailleurs, de cette intervention; nous avons aussi prouvé qu'elle n'était pas moins fatale à la religion qu'à nos intérêts politiques.

Toutefois, les faits scandaleux qui ont signalé il y a quelques semaines, l'élection parlementaire de Kamouraska, nous obligent à enregistrer cette nouvelle intervention du clergé dans le champ-clos politique. — Encore une fois, le temple religieux a été changé, suivant l'expression même du Christ, en une carnerne de voleurs, dans laquelle, des membres du sacerdoce se sont occupés à flouter des votes en faveur de la créature du gouvernement.

Et pourquoi cette indigne intervention? Est-ce qu'il s'agit de décider une question de foi? Est-ce que les électeurs de Kamouraska étaient appelés à se prononcer sur des points de la doctrine? Non certes. — Le collège électoral de Kamouraska, avait à choisir entre le candidat de la réaction, et un homme indépendant; et assez naturellement ses sympathies étaient plutôt en faveur de l'homme qui s'engageait à accepter le programme de ses constitués, qu'en faveur de celui qui leur assurait gravement que sa politique serait de n'en pas avoir d'autre, que celle qu'il plairait à messieurs du ministère de lui souffler.

Qu'avait à faire, je vous prie, la religion dans cette galère?

Eh! bien, plusieurs des prêtres du comté, ont intrigué avec acharnement, à l'appui de la candidature de M. le ministériel Chappais, contre son adversaire indépendant, M. Letellier.

Nous enregistrons sans plus de commentaires ces faits, qui parlent avec une triste éloquence par eux-mêmes.

Soulement, nous pensons utile de faire constater le coupable silence, disons mieux, l'encouragement tacite donné par les évêques du Canada, aux graves écarts de leurs subordonnés, et par le mandement que l'Archevêque de Paris, M. Sibour, publiait dernièrement, pour défendre à ses prêtres de s'immiscer dans les mêlées et les luttes politiques.

Nous faisons le public juge, entre la conduite pleine de sagesse et de véritable religion de l'illustre prélat français, et celle des chefs de l'église en Canada.

Le mandement de l'Archevêque de Paris, est la critique la plus sévère et la plus complète de toutes les scènes politiques dans lesquelles nous rencontrons les prêtres depuis quelques années.

Voici les principaux passages du remarquable mandement de l'Archevêque de Paris.

En formulant les décrets du dernier concile de Paris, l'Archevêque les fait suivre de ces belles paroles :

« En nous traçant la conduite que nous, pontifes et prêtres, nous devons suivre inviolablement au milieu des partis politiques, le concile nous montre comment nous pouvons être, aux yeux des peuples, toujours dignes de notre caractère sacré, toujours à la hauteur de notre sublime mission, et par conséquent, toujours respectés, sinon aimés de tous les partis, comme les hommes de la réconciliation et de la paix.

« En frappant les erreurs qui renversent les fondements de la justice et de la vérité, le concile nous apprend où est la source de tous les maux qui tourmentent en ce moment la société. Il nous apprend qu'elle ne peut être affermie, consolidée, que si les pouvoirs humains qui la dirigent, tiennent à l'avenir, d'une main sûre et impartiale, la balance divine qui pèse également les devoirs et les droits, soit du riche, soit du pauvre.

« En repoussant, enfin, certaines calomnies répandues de nos jours contre l'Eglise de Dieu, accusée de s'opposer à tout ce qui peut améliorer le sort des malheureux, le concile nous réconcilie avec les âmes grandes et généreuses qui compatissent aux misères de leurs semblables. »

L'Archevêque place ici le texte du décret dans lequel nous remarquons les passages suivants, qui en résument toute la teneur :

« Nous exhortons vivement tous les prêtres, et ceux surtout qui remplissent les fonctions du saint ministère, à se tenir sagement en dehors des partis divers, et à ne se laisser jamais détourner du soin des âmes par les difficultés des temps et des révolutions politiques.

« Qu'aucun de nous ne mêle rien de la politique à la prédication de la parole divine.

« Que le prêtre, l'homme de Dieu, sache qu'il se doit à tous; et, comme un père à l'égard de ses enfants, qu'il se montre à tous plein de bonté et de douceur. »

Après avoir ainsi tracé la route seule honorable et digne que doivent suivre les ministres du Dieu de paix, et dont tant de prêtres s'écartent tous les jours en Canada, l'Archevêque condamne formellement l'alliance de l'église avec les partis politiques quelconques. C'est là non seulement une frappante condamnation des prêtres partisans ministériels; mais c'est encore une réfutation des doctrines absurdes prêchées sur les bancs de philosophie des collèges canadiens.

Voici les paroles du mandement là-dessus :

« Mais toutes ces formes politiques dont nous nous préoccupons avec tant de sollicitude, et qui sans doute ont leur valeur et leur bonté relative, n'intéressent l'église, après tout, que par ce qu'elles ont de favorable ou de contraire au respect dû à Dieu et à ses saintes lois.

nos très chers coopérateurs : non, l'église de Jésus-Christ n'a point été établie en faveur de tel ou tel gouvernement.

« Autrement, qu'on nous le dise, auquel d'entre eux, exclusivement à tout autre, a-t-elle été unie et comme inféodée par son divin fondateur ?

« Le prêtre qui, dans sa vie sociale, dans ses rapports journaliers avec le monde, se mêlerait aux débats passionnés de la politique; celui surtout qui, dans l'accomplissement des devoirs de son saint ministère, et particulièrement dans la prédication de la parole divine, oubliant le respect dû à la chaire chrétienne, la transformerait en une espèce de tribune, ou seulement s'y permettrait des allusions plus ou moins directes aux affaires publiques et à ceux qui y prennent part, celui-là aurait bientôt compromis, avec son caractère de prêtre, les intérêts augustes de la religion; celui-là, frappant lui-même sa foi et son zèle de stérilité, rendrait d'avance infructueuses toutes les œuvres de son sacerdoce, au moins à l'égard de ceux dont il aurait froissé les sentiments, par ces démonstrations d'esprit de parti, démonstrations dès-lors plus coupables encore qu'impétieuses, véritablement criminelles aux yeux de Dieu comme aux yeux des hommes. »

Vient ensuite la défense aux prêtres du diocèse de Paris de chercher à se faire élire dans l'assemblée française, parce que dit l'Archevêque :

« Pour avoir quelque influence dans ces assemblées de la nation, il faudrait donc nous attacher à l'un des partis, voter avec lui. Or, nous ne devons jamais devenir des hommes de parti. Ministres de l'église catholique, nous appartenons à tous, pour les moraliser tous, pour les sauver tous; l'intérêt éternel des âmes doit toujours l'emporter dans notre esprit et notre cœur, sur l'intérêt borné et passager de la politique.

« Si nous tentions une autre conduite, nous serions, d'ailleurs, tôt ou tard, infailliblement compromis dans l'ardeur de ces débats terrestres, et la religion, traînée en notre personne dans l'arène politique, exposée à la violence ou au ridicule, y subirait, par notre imprudence ou notre vanité, un martyre inutile et sans gloire. »

Nous recommandons ensuite aux sérieuses méditations du No. 19 et de ses confrères de la plume, le passage suivant du mandement, qui défend aux prêtres d'entrer dans la polémique de la presse.

M. Sibour s'écrit :

« Que la robe du prêtre ne paraisse point dans cette arène : elle y serait déchirée et souillée, non plus comme autrefois, dans les cirques païens, par la dent des bêtes et par le sang de la victime, versé en témoignage de sa foi et au profit éternel de son âme, mais par la morsure envenimée des passions humaines, heureuses d'attaquer le prêtre dans l'homme politique, de l'humilier, de l'outrager, de le dégrader, de le perdre peut-être, en lui faisant partager leurs excès. Que le ministre de l'église ne se mêle donc plus aux débats de la presse politique qu'à ceux de la tribune, s'il veut conserver toute la splendeur et l'indépendance de sa divine mission! »

Certes, on reconnaît bien maintenant, que ce mandement de l'Archevêque de Paris est le plus écrasant réquisitoire qu'il soit possible de formuler contre les façons d'agir de certains prêtres, également oublieux de leur véritable mission et de leurs engagements solennels sur le détachement des intérêts temporels et matériels. — Nul n'aura, pensons-nous, parmi nos adversaires, la hardiesse de se dire plus saint, mieux inspiré par la sagesse et plus catholique que le prélat français. Néanmoins de point en point, il attaque, comme nous, et avec une force de raisonnement qu'on ne niera pas, une conduite qui, de point en point aussi, est celle de grand nombre de prêtres. — Nous invitons ces derniers à se débarrasser du malencontreux bonnet dont les coiffent leurs collègues du sacerdoce français, et nous nous bornons à indiquer que le mandement de M. Sibour prohibant la carrière politique à ses prêtres, s'est donné dans un pays, où non seulement les questions politiques les plus extrêmes se débattaient sans cesse, mais encore dans un pays, où la religion elle-même est battue en brèche par des partis nombreux et puissants, par des journaux immensément répandus, et qui commencent leurs articles par des phrases du genre de celle-ci :

« Nous ne sommes pas catholiques, parce que nous tenons à conserver notre bon-sens. »

Or, on ne dira donc pas, que c'est parce que la religion n'est pas combattue en France, que M. Sibour a raison de défendre la politique aux prêtres. — Elle l'est au contraire et très violemment. Cependant cette considération n'empêche pas l'Archevêque d'attacher un blâme sans restriction à l'intervention du clergé dans les assemblées et les presses publiques. — Pourquoi donc en Canada, où jamais parti politique ni journaux n'ont tant seulement songé à attaquer la religion, les prêtres se pensent-ils autorisés à devenir des partisans ministériels? Nous aimerions beaucoup avoir une réponse raisonnée, sans enjolivements d'injures, à cette question. — Pourquoi aussi, les *Mélanges Religieux* et autres journaux de même couleur, se gardent-ils si soigneusement de parler du mandement de M. Sibour?

Est-ce que le vieux proverbe : *il n'est pire sourd,...., serait toujours trop vrai?*

Petitesse de la Minerve.

Certains petits faits isolés et en apparence de peu de gravité, donnent quelquefois une mesure plus exacte du caractère et de la grandeur d'âme d'un homme, que l'observation de sa vie et de ses habitudes en général.

La *Minerve* vient de confirmer brillamment cette vérité. Voici le fait dans toute sa pureté.

Dernièrement la paroisse de St.-Lin, et plus récemment celle de St.-Jérôme, se réunissaient en assemblées publiques, pour passer des résolutions, approbatives de la réduction du tarif des avocats.

Une des résolutions adoptées dans ces réunions, donnait des louanges à la conduite tenue par le *Moniteur* et l'*Avenir*, sur la question judiciaire.

Or, copie des résolutions ayant été envoyée à la *Minerve*, celle-ci n'a pas publié celles votées par la paroisse de St.-Lin, se bornant à les analyser, et omettant soigneusement de souffler mot de la résolution approbative du *Moniteur* et de l'*Avenir*.

Puis, ce qui est encore plus indigné, l'organe du mutisme ministériel, tronqua le rapport officiel de l'assemblée de St.-Jérôme, en enlevant une ré-

solution analogue à celle de St.-Lin, en faveur des journaux du progrès, et publiant les autres résolutions!

Si nous nous arrêtons à ce trait d'une basse et mesquine jalousie de la part de cette gazette, c'est qu'il fait voir aux hommes qui tiennent à leur liberté d'examen politique, ce qu'ils ont à attendre d'impartialité, de la presse ministérielle. — Si un journal ose pousser l'impudence jusqu'à enlever du rapport d'une assemblée publique, tout ce qui ne cadre pas avec ses opinions, nous demandons à voir haute, quelle confiance les hommes indépendants peuvent-ils avec sûreté reposer dans sa véracité, lorsqu'il apprécie les actes du pouvoir, qui le sustentent pour l'indemniser de sa prostitution.

Elections Municipales.

Montréal a renouvelé ce mois-ci la moitié du personnel de son Conseil de Ville, et comme d'habitude, les candidats opposés ont argumenté et raisonné à l'aide du bâton. Une dizaine de crânes défoncés, c'est une bagatelle qui ne tire jamais à conséquence pour les auteurs de ces massacres périodiques, que notre police laisse se perpétrer avec la plus stoïque indifférence. — Après avoir tout vu de nos propres yeux, nous devons à la simple justice de déclarer que ce sont les partisans ministériels qui ont eu le dessus en fait de violences illégales et brutales; qu'ils n'ont pas rencontré beaucoup de résistance, et que les autorités semblaient favoriser le désordre par leur inertie.

De quelque côté que soit la violence, nous la condamnons toujours, car nous n'admettons pas que l'argument du bâton soit le meilleur dans aucune circonstance; mais les torts, ces partisans de la force brutale, quand elle leur est avantageuse, ont bonne grâce, véritablement, à se plaindre d'avoir été maltraités. Ils devraient plutôt regretter d'avoir été les premiers à se servir de ces moyens pour faire triompher leur cause dans leurs plus beaux jours. Ils recueillent aujourd'hui les fruits de leurs enseignements pervers. Ce qu'il y a de plus déplorable dans les faits qui ont signalé les dernières élections municipales, c'est la démoralisation, que produisent ces violences, sur certaine partie de notre population. Nous croyons sincèrement que personne n'a été payé pour faire de la violence cette année, mais que l'on en a fait parce que l'on croyait accomplir un devoir, tant les violences passées ont produit de mauvais effets sur un grand nombre de personnes.

La *Minerve* en rendant compte de ces élections, a eu de bon goût de décocher maladroitement une flèche perdue contre le système électif. Eh! pauvre bonne, si des hommes coupables emploient des armes illégales pour appuyer leur élection, cela ne démontre que leur tort, et ne prouve rien contre le principe électif, dont ils violent ainsi l'essence même, qui consiste à laisser à tout citoyen la libre expression de son opinion, par le moyen de son vote.

Cela établit en outre la grande culpabilité de ces ministres, qui après avoir promis d'établir en Canada par une loi, le vote au scrutin secret, seul moyen de garantir les électeurs contre la corruption et la violence; refusent maintenant, dans leur folle manie de terrorisme et de réaction, d'accorder au Canada cette salutaire réforme: toujours par la sottise raison, qu'elle a un caractère républicain.

Aux Lecteurs.

En reprenant, sous une nouvelle forme, la publication régulière de l'*Avenir*, nous devons un mot d'explication aux lecteurs.

L'an dernier malheureusement, lorsqu'un incendie désastreux détruisit notre établissement de fond en comble, le matériel de notre imprimerie n'était nullement assuré, ce qui nous plaça dans de fâcheuses circonstances, sans moyens de pouvoir commencer immédiatement la publication du journal et embarrassés par un grand nombre de dettes que nous avions contractées pour son établissement.

L'on voit de suite que non seulement il nous a fallu, durant l'année 1850, faire face aux dépenses considérables qu'entraîne toujours la publication d'un journal, mais qu'il fallait aussi rencontrer les nombreuses demandes de nos créanciers. Ce n'est donc que par l'encouragement libéral des amis de la cause que nous défendons, que nous nous sommes remis à l'œuvre pour continuer, et si nous avons suspendu l'expédition du journal, depuis le mois de janvier, c'est que nous désirions compléter notre atelier typographique par l'acquisition d'une presse, ce que nous venons de faire. Nous avons réduit le format du journal; car cette presse n'est pas assez grande pour imprimer une feuille d'un plus grand étendue, que celle que nous expédions aujourd'hui.

Nous le répétons: nous n'avons aucun autre moyen de faire subsister le journal que par ses propres revenus, tant en abonnements qu'en annonces, et nous espérons que nos lecteurs seront plus punctuels que par le passé, à remplir leurs engagements.

La cause démocratique triomphe sur divers points du pays et son progrès est très rapide. Nul doute, que si tous les démocrates du pays savent apprécier leur position actuelle et ne négligent point leur devoir, que le succès le plus brillant ne vienne couronner leurs efforts aux prochaines élections.

Pour nous qui sentons que ce n'est que dans la lutte électorale qu'il faut chercher les éléments de la régénération politique de notre patrie, nous allons redoubler d'efforts pour engager le peuple à s'y préparer dignement. Déjà nous avons commencé, car ce que nous n'avons pu faire par le moyen de la presse depuis six semaines, nous avons tâché de l'accomplir au moyen d'assemblées publiques, et le succès de ces réunions est tel que nous nous proposons de les répéter fréquemment.

Que chacun fasse donc son devoir et nous ne réclamerons pas devant la tâche, persuadés que nous sommes que *« le travail triomphe de tout. »*

Le Moniteur.

Nous n'avons pas besoin de dire combien l'incendie de notre confrère, du *Moniteur Canadien*, arrivé le 4 courant, nous avait fait peine. — Dans ces jours d'abjecte vanité, où les liens de la conscience sont si lâches, où l'intégrité politique est chose si difficile à rencontrer, la perte d'un journal d'une vertu rigide, serait le plus irréparable de tous les maux. Mais heureusement qu'il n'en sera pas ainsi aujourd'hui; et grâce au zèle et à l'énergie dont ont fait preuve nos confrères depuis leur désastre, nous retrouverons cette semaine même à son poste le *Moniteur*, sentinelle avancée du progrès, et notre frère d'armes dans la lutte pacifique et sainte que nous soutenons en commun en faveur de la Démocratie, contre la réaction et l'inertie des pouvoirs ministériels.

Les propriétaires du *Moniteur*, dont l'établissement

était assuré pour £250, viennent de faire l'acquisition du matériel de l'*Echo des Campagnes*, publié à Berthier, journal qui cesse de paraître et qui a fait ses adieux à ses lecteurs, jeudi dernier. Nous dirons un mot de ce journal dans notre prochaine feuille.

Le *Moniteur* paraîtra vendredi prochain.

— Nous nous flattons que tous les démocrates du comté de Huntingdon seront à leur poste demain à l'assemblée de leur comté, à St.-Edouard. — Voir l'annonce.

NAISSANCE.

En cette ville, le 18 de ce mois, la dame de P. A. Gagneau, écr., un fil.

MARIAGES.

Dans l'église paroissiale de cette ville, le 3 du courant, par le Rév. Messire Prévost, M. Peter Sarsfield Murphy, à Delle. Jane-Amelia Perry, tous deux de cette cité. A Ste.-Cécile du Bic, le 17 ult., par le Rév. M. L. Marceau, curé du lieu. M. Jean-Théophile Coullar, marchand de Rimouski, à Delle. Flore-Hermine Dion, Sème fille de Eucher Dion, écr., juge de paix du village de Montagny, St.-Thomas. A Varennes, le 4 du courant, par Messire Primeaux, curé du lieu. M. André H. Chagnon, cultivateur, de Verchères, à Delle. Marie-Éléonore-Ursule Monjeau, seconde fille de Joseph Monjeau, écr., Capt. de Milice à Varennes. — Com.

A New-York, en novembre dernier, par le Rév. Dr. Patton, M. Joseph Desrocher, marchand, à Delle. Eliza Mowbray de New-York.

A Lachine, le 4 courant, par le Rév. M. J. Flanagan, John McDonald, écr., de Chateauguay, à Delle. Margaret McKenzie, fille de feu M. Robert Grant.

DECES.

A Beauharnais, à l'âge de 62 ans, Dame Françoise Dandurand, épouse de Chs. D'Aoust, écr., et mère de Chs. D'Aoust, écr., avocat et de feu Roger D'Aoust, écr., médecin, mort dans la traversée de Panama à San Francisco. La mort de son fils, jeune homme plein de mérite et de talents, avait miné la vie de cette mère sensible. Au commencement d'une veillée chez un voisin lundi soir, 10 du courant, elle expira subitement, à 7 heures, à la suite d'une attaque de cette maladie du cœur que donne une douleur poignante et que la mort seule peut guérir. L'amour filial et la tendresse de sa famille et l'ardente amitié d'un grand cercle de connaissances, laissèrent longtemps ouverte et fraîche cette tombe qui emporte tant et de si vives affections.

COMTE DE HUNTINGDON.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE.

A Jacob H. DeWitt, Ecr., MAIRE DU COMTÉ DE HUNTINGDON.

MONSIEUR. — Nous soussignés, franc tenanciers, résidant dans le Comté de Huntingdon, vous prions respectueusement de vouloir bien convoquer, pour le 20 mars courant, à ST.-EDOUARD, une assemblée de tous les habitants du Comté, afin de prendre en considération les intérêts généraux du pays, et principalement la question de la Tenure Seigneuriale. Comté de Huntingdon, 9 mars 1851.

- M. Lanctôt, Avocat, Laprairie.
- H. Bourassa, fils, Conseiller, Laprairie.
- Joseph Brossaud, do do
- Moïse Brassard, do do
- F. R. Morier, J. P. St.-Cyprien.
- Is. M. Tyffault, M. D. do
- P. D. Hébert, Conseiller, do
- Pierre Paré, do do
- A. Mériszi, N. P. do
- J. O. Bureau, N. P. St.-Rémi.
- Pierre Boucher, Conseiller, do
- A. Pinsonneault, fils, do do
- P. Benoit, N. P. do
- J. B. P. Boucher-Belleville.
- Alex. Graham, Conseiller, Lacolle.
- John Bell, do St.-Patrice.
- F. Rougeau, do St.-Edouard.
- J. Pepin, do do
- Hypolite Lanctôt, N. P. do
- E. Hébert, Conseiller, St.-Valentin.
- Bélon Charest, do Lacadie.
- A. Lamoureux, do do
- J. B. Perrier, do St.-Jacques le Mineur.
- F. X. Boneau, do St.-Philippe.
- Joseph Caillé, do St.-Isidore.
- P. J. Langevin, do do
- P. Sloan, do Sherrington.
- J. B. Jé-Mars, do St.-Constant.
- L. de Laplante, do do
- J. B. Lefebvre, do Ste.-Philomène.

AVIS.

Vu la requête qui précède, je convoque une assemblée publique des habitants franc-tenanciers du Comté de Huntingdon, pour le 20 du courant, au village de ST.-EDOUARD, à ONZE heures du matin, afin de prendre en considération les intérêts généraux du pays, et plus spécialement la question de la Tenure Seigneuriale. JACOB H. DEWITT, Maire, C. H.

INSTITUT-CANADIEN.

LECTURE PUBLIQUE.

VENDREDI, 21 du courant, L. A. DESSAULLES, écr., donnera une 4ème LECTURE PUBLIQUE sur l'ANXIÉTÉ, dans la Salle des ODD-FELLOWS, Grande Rue St.-Jacques. L'Entrée, libre pour les Dames et les Membres de l'Institut, est de QUINZE SOUS pour toute autre personne. Par Ordre, P. G. PAPINEAU, Sec. Cor. I. C.

19 mars 1851.

ATTENTION!

EN conséquence du décès de M. BRAULT, M. D. BRAULT s'est décidé d'abandonner le Commerce et de vendre d'ici au 15 avril prochain, tout son FONDS DE MARCHANDISES SECHES, à une REDUCTION de 25 pour CENT au dessous du PRIX COUTANT, pour pouvoir en finir, d'ici à cette date. Ses nombreuses pratiques et le public en général sont priés de venir visiter son établissement avant que d'acheter ailleurs.

N.º 90, RUE NOTRE-DAME.

N. B. Mad. Brault prévient tous ceux qui lui sont engagés de venir PAYER LEURS COMPTES sans délai, ou autrement elle les remettra entre les mains d'un avocat sans aucun autre avertissement. 19 mars 1851.

LENTERNE ASTRONOMIQUE.

MM. L. professeurs des collèges, les principaux des écoles et le public en général sont respectueusement informés que l'ASTRONOME ou LENTERNE pour instruire plus facilement dans la science de l'Astronomie, inventée et perfectionnée par M. Dutton, de cette ville, est maintenant offerte en vente et peut-être examinée, avec les premiers dessins qui doivent l'accompagner à la Librairie de M. CAMPBELL BRYSON, Rue St.-François Xavier. Les autres dessins seront publiés sous peu. Montréal, 19 mars 1851.

Province du Canada, } Cour de Circuit.

DISTRICT DE MONTRÉAL. } Circuit de St.-Hyacinthe.

St.-Hyacinthe, Vendredi, le quatorzième jour de Février, mil huit cent cinquante et un.

PRÉSENT: M. le Juge McCord, Juge de Circuit.

[No. 531.]

DAME MARIE ROSALIE PAPINEAU, de la paroisse de Saint Hyacinthe, dans le District de Montréal, veuve de feu l'Honorable Jean Dessaulles, en son vivant écuyer, de la dite paroisse de Saint Hyacinthe, seigneur propriétaire et en possession des cinq-huitièmes du fief et seigneurie de Saint Hyacinthe d'Yamaska, sise et située dans le susdit district, tant en son propre et privé nom comme ayant été commune en biens avec le dit feu l'Honorable Jean Dessaulles, écuyer, comme étant sa douairière coutumière, et comme telle, possédant en usufruit la moitié indivise de la susdite partie du dit fief et seigneurie maintenant connue et désignée sous le nom de fief et seigneurie Dessaulles; Louis Antoine Dessaulles, écuyer, demeurant en la dite paroisse de Saint Hyacinthe; Maurice Alexis Laframboise, écuyer, Avocat et procureur; ci-devant de la cité de Montréal, dit district, et actuellement demeurant en la dite paroisse de Saint Hyacinthe, comme ayant épousé Rosalie Eugénie Dessaulles, et la dite Rosalie Eugénie Dessaulles son épouse, de lui dument séparée quant aux biens, et de son dit mari, dument autorisée en autant que besoin est aux fins de la présente demande et action; George Casimir Dessaulles, écuyer, résidant à Montréal susdit, les dits Louis Antoine Dessaulles, Rosalie Eugénie Dessaulles et George Casimir Dessaulles, tous trois seigneurs propriétaires et en possession par indivis, du dit fief et seigneurie Dessaulles, comme héritiers du dit feu l'Honorable Jean Dessaulles, leur père, décédé, Demandeurs.

vs. MAXIME BLAIS, Cultivateur, de St.-Hyacinthe, dans le Circuit de St.-Hyacinthe, dans le District de Montréal. Défendeur.

Il est ordonné sur la motion de M. Laframboise, écuyer, Avocat des Demandeurs, et autant qu'il appert par le retour de Simon Marchessault, un des Huissiers de cette Cour, sur le Bref de Sommation émané en cette cause, que le Défendeur a laissé son domicile en cette partie de la Province du Canada, ci-devant constituée de la Province du Bas-Canada, et ne peut être trouvé dans le District de Montréal, que le dit Défendeur soit, par un avertissement à être deux fois inséré en langue anglaise dans le papier nouvelles appelé le *Pilot*, et deux fois en langue française dans le papier nouvelles appelé l'*Avenir*, tous deux publiés en la cité de Montréal, notifié de comparaître devant cette Cour, et là de répondre à la demande des Demandeurs, sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement, sur le défaut du dit Défendeur de comparaître et de répondre à telle demande dans la période susdite, il sera permis aux dits demandeurs de procéder à la preuve et jugement comme dans une cause par défaut. Par la Cour, (Signé) L. O. LETOURNEUX, G. C. C.

19 mars 1851.

CHAPEAUX CHAPEAUX

Le soussigné vient de recevoir plusieurs boîtes de chapeaux français de castor et de soie, en tout suivant la MODE DU PRINTEMPS

de première et seconde qualité. Les personnes qui désirent s'acheter des CHAPEAUX, feront bien de visiter son établissement où elles trouveront ces objets à bon marché. LOUIS PLAMONDON, 122, Rue St.-Paul, Enseigne du Coq. Montréal, 19 mars 1851.

Fournaise à Air Chaud.

Le soussigné prends la liberté d'annoncer au public qu'il construit maintenant des FOURNAISES A AIR CHAUD de la meilleure qualité et supérieures à toutes celles qui ont été offertes au public jusqu'à ce jour, tant sous le rapport de l'utilité que de l'économie dans la consommation du bois. Il emploie les meilleurs matériaux du marché et ses prix sont des plus modérés. Les personnes qui auraient besoin de fournaises feront bien de visiter son établissement avant que d'acheter ailleurs, persuadé que ses Fournaises peuvent en tout soutenir la compétition. Les certificats suivants sont publiés pour l'information du public, au sujet de ces Fournaises. JOSEPH PAGNUOLO, 49, Rue Bonaventure.

19 mars 1851.

Je puis recommander M. Joseph Pagnuolo, comme manufacturier de fournaises, m'ayant donné pleine et entière satisfaction dans celles qu'il m'a fait avec toute l'honnêteté désirable. J. J. VINET, Ptre. Sault-au-Récollet, 27 Janv. 1851.

F. LAROCHE, J.

ENCANTEUR & COURTIER.

A LOUË les CHAMBRES D'ENCAN et les MANSIONS ci-devant occupées par feu P. GINGRAS, Jr, au N.º 8, RUE SAULT-AU-MATELOT, où il exerce maintenant la profession d'encanteur, et par sa diligence et sa ponctualité il donnera satisfaction à toutes les personnes qui voudront lui envoyer des marchandises, sur lesquelles il est fait des avances libérales. Les ventes sont faites pour ARGENT COMPTANT seulement, et les comptes réglés le lendemain. L'EMMAGASINAGE est GRATUIT. Québec, 19 mars 1851.

AUX BUCHERONS.

ON demande 50 BUCHERONS pour couper du BOIS DE CORDE sur la Rivière Noire, sur la ligne du Chemin de Fer, à 12 miles de St.-Hyacinthe; on donnera de 1s. 6d. à 1s. 9d. par corde pour le bois tendre et de 1s. 9d. à 2s. par corde pour le bois dur, ces bois devant avoir 4 pieds de longueur. S'adresser au capitaine SKENE, Au dépôt du Chemin de Fer, Rivière Noire.

N. B. — Les chars se rendent actuellement à une lieue de l'endroit et le reste du chemin est très facile. 19 mars 1851.

GRANDE LOTTERIE!!!

L. P. B. BOIVIN informe respectueusement le public qu'il vient de publier quelques Billets à vendre pour compléter sa Grande Lotterie. Comme le tirage aura lieu bientôt, les personnes qui désirent souscrire, sont priées de le faire sans délai. — Prix des billets, 15s. 19 mars 1851.

DEFI DE \$50 OU \$100.

Le soussigné propriétaire du Cheval CANADA, offre à M. CHARLES DUCHESNAY, de faire trotter son cheval contre sa jument; ou aucun autre des chevaux qui sont entrés dans les courses de MERCREDI dernier, au Pavillon, et à cet effet, il leur porte un DEFI de \$50 ou \$100, pourvu que la course n'ait lieu qu'après la guérison du genou de son cheval. WILLIAM ADDISON. Montréal, 19 mars 1851.

Voyage sur le Mississipi.

D'où nous venons, l'on en sait rien. Où nous allons, le sait-on bien? Les Bohémiens. — BERANGER.

L'étoile aventureuse de ma jeunesse m'a conduit dans bien des lieux, j'ai vu beaucoup de pays, beaucoup de nuances de langues, de races et de mœurs. Au milieu des souvenirs heureux que ces différentes courses m'ont valu, celui de la N. Orléans vivra toujours. La N. Orléans est un bijou dans le grand monde américain, c'est la seule ville artiste de ce continent, la seule dans laquelle, le grand mobile des Etats-Unis, le commerce n'ait pas tout nivelé, n'ait pas tout assujéti à cette désolante et monotone uniformité de N. York et des autres villes américaines. Ici vous avez la maison Espagnole avec son énorme veranda et ses persiennes fermées, plus loin la petite maison de la Romagne, avec ses grandes fenêtres aux draperies de soie, sa porte entr'ouverte qui laisse voir dans la première chambre le lit de luxe, et aussi quelquefois le joli minois de la brune quarteronne — plus loin les maisons françaises et encore les façades en briques blanches des maisons américaines. Les marchés offrent un coup d'œil des plus intéressants, c'est là que vous voyez cette population Française, Créole, Espagnole, Italienne et de Couleur se heurter, se croiser, en faisant retentir l'air des cris de leurs idiomes différents avec cette vivacité toute méridionale, qui m'amusa tant au marché de poisson de Naples. Mais c'est la langue française qui domine dans tout cela, c'est cette belle langue qui salue nos compatriotes à leur entrée dans cette ville, préface de bon augure qui vous fait croire que vous n'avez pas changé de patrie. Sentiment qui ne fait qu'augmenter quand vous avez fait connaissance avec ces bons créoles français, les plus aimables et les plus hospitaliers que j'aie rencontrés. Qu'il me soit permis ici en passant, de remercier les amis respectables du pays, dont la recommandation m'a valu la connaissance et l'amitié de ces personnes bienveillantes. — Je ne vous parlerai pas des théâtres, du club de la jeunesse et des établissements publics de la N. Orléans, cela m'enlèverait trop loin, je veux seulement vous raconter comment se passe ici le jour des morts, jour de recueillement et de douleur intime parmi nous, mais de deuil public ici, mêlé de cette douleur bruyante, expansive, de ce sentiment de vie au grand air, au soleil qui caractérise les peuples du midi. Il y a trois cimetières qui se joignent — le premier est le moins riche; on y remarque de grands monuments en marbre et en bronze que les différentes sociétés charitables font élever soit à leurs compatriotes, soit aux différents ordres de la garde nationale. Celui du milieu contient les mausolées les plus riches, le marbre, le bronze, l'argent, étincellent sur ces petits temples d'architecture gothique, qui servent de retraite dernière aux membres d'une même famille. Le devant est orné de fleurs, qu'une main pieuse vient cultiver toute l'année. Il me fut donné de trouver au milieu de toutes ces richesses, l'humble marbre qui recouvre la demeure dernière de quelques Canadiens, et de m'incliner avec respect devant les restes de ces braves enfants venus ici pour mettre à profit leurs talents et leur industrie, mais enlevés par la fièvre jaune, ce fléau terrible qui s'enlace ici constamment aux routes de la fortune. Le troisième cimetière est réservé aux gens de couleur. J'ai vu le cimetière du Père Lachaise le jour des morts, mais le spectacle est plus attrayant ici. Le matin vous voyez les nègres des riches maisons étendant sur les tombes les draps mortuaires de velours et de soie, les couronnes d'immortelles, les vases précieux du Japon, les candelabres d'or et d'argent, et puis cette toilette funèbre terminée, — les parents se rendent devant les tombes. — J'ai vu, le soir, les trois balcons du théâtre de la Fenice à Venise, ornés des femmes les plus belles, brillantes de beauté, de fraîcheur et de pierreries, et aussi des mille lumières scintillantes du théâtre, mais elles ne sont pas plus belles que les femmes créoles d'ici, dans leurs toilettes simples et pleines de goût. J'ai vu deux ou trois jeunes filles agouillées, ou inclinées devant des tombeaux, leurs mains jointes, leurs yeux mouillés de larmes; jamais la douleur n'a été plus belle, leur figure avait cette expression langoureuse de mélancolique et de rêveuse tristesse que Canova a donnée à la statue de l'Italie mourante sur le tombeau d'Alfieri à Florence. Dans les cimetières des blancs tout se passe avec silence et recueillement. Mais à la sortie du cimetière de couleur, l'on voit bon nombre de noirs qui ne peuvent renoncer à leur caractère de joyuseté et de babillage, ils s'en vont riant et causant, taquinant les grosses marchandes de bouquets, ou poursuivant de leurs déclarations d'amour les petites négresses bonnes d'enfants. J'ai retenu un couplet d'un de ces chants naïfs :

O bizon, bizon d'acazou
Moi t'aimé toi, comme coçon aimé la bone.

Je ne veux point discuter sur l'esclavage, mais Dieu me damne, si j'ai jamais vu une population plus riieuse et insouciant. Mais le jour vint où il fallut dire adieu, à la bonne et joyeuse vie de la N. Orléans, où il fallut serrer la main des amis, et s'acheminer vers ce but de toute existence humaine, le travail. Ce fut un jeudi matin que je dis adieu à la N. Orléans, et que je m'embarquai à bord du Raiyape Nanioppe pour remonter le Mississipi, le père des fleuves dont la découverte est due à nos glorieux ancêtres, les premiers Canadiens.

Il y avait peu de passagers, le capitaine et les officiers étaient créoles du pays, les autres passagers, des marchands de campagne venus en ville pour faire leurs achats de l'hiver. Le trajet que nous avions à faire, dans la saison des eaux hautes, pourrait être parcouru en 48 heures, mais dans la saison où nous étions il fallait faire le tour des terres par des bayons, ou bras du fleuve, ce qui dans les circonstances ordinaires devait prolonger le voyage de cinq jours. Nous laissâmes donc la N. Orléans, le jeudi midi; le vendredi nous mettions pied à terre à Baton-Rouge, siège du gouvernement de la Louisiane, où l'on construit un capitol ou maison de gouvernement, mais capitol est un nom usurpé, car jamais édifice ne se rap-

proche moins par son architecture des monuments Romains, c'est un château, moyen-âge, avec des tours à créneaux, semblable à ceux qui élèvent sur les bords du Rhin leur tête hardie et capricieuse.

Baton-Rouge est une petite ville, mais les habitations et sucreries du voisinage sont considérables. Les rives du Mississipi ne sont pas belles comme celles du St-Laurent. Ce ne sont plus nos jolis villages avec leurs clochers élancés, les maisons propres et blanchies à la chaux de nos paysans — mais des deux côtés une levée, ou bastion en terre de plusieurs pieds d'élévation, qui ne laisse voir pour ainsi dire que le toit des riches habitations des planteurs, la cheminée fumante de la sucrerie, et les toits des cases à nègres, qui se trouvent dans un enclos séparé appelé camp. Chaque famille a une case avec un petit terrain à cultiver, au milieu du camp s'élève la maison blanche de l'économiste et devant chaque habitation un landing ou quai, où viennent toucher les bateaux à vapeur pour prendre ou apporter du fret. Le luxe, la richesse, et la vie somptueuse de ces habitations sont facile à comprendre, quand l'on vient à songer que quelques uns de ces planteurs vendent pour \$50,000 de sucre chaque année.

Le soir nous étions à Plaquemine, où un éboulement de la levée vient d'entraîner une partie du village, c'est là que le bateau à vapeur, quand la saison des eaux est venue, prend le bayou pour aller au lac Chicot, mais le bayou était à sec, et nous fallait aller prendre celui de l'Achafalaya, qui en faisant un immense détour, conduit au lac Chicot. Autre malheur, le lendemain nous trouvâmes l'entrée de ce bayou obstruée par des arbres que le Mississipi dans la crue des eaux déracine et entraîne avec lui. Le capitaine fut forcé de retourner alors à Plaquemine, déposer son fret, de donner à transporter par des wagons jusqu'à un endroit appelé Portage, à la tête du lac Chicot, où il espérait venir le chercher, comptant que allé de son fret, son bateau pourrait opérer son passage dans l'Achafalaya. Vous comprendrez facilement l'ennui de ce voyage, et l'exaspération des passagers. A l'entrée de l'Achafalaya, se trouvait l'ingénieur de l'état, sur le "State Boat." Son devoir est d'enlever les obstacles qui empêchent la navigation de ces bayons, il lui aurait fallu trois heures de travail pour nous ouvrir la route, mais malgré nos sollicitations, nous ne pûmes le faire se dérangé. Nous retournâmes donc à Plaquemine, triste endroit exploité par les hôteliers. Un trait de l'un d'eux, celui qui contracta et trompa le capitaine pour le transport du fret, me fit sourire. Un des passagers avec sa dame descendit à son hôtel, comptant sur l'assurance que celui-ci lui avait donnée, que vers les 11 heures, un omnibus partait pour un endroit où ce voyageur voulait se rendre. Lorsqu'il eût déjeuné, il voulut partir, l'hôtelier lui dit alors que l'omnibus ne partait que le jeudi, (c'était le dimanche) et lui demanda deux piastres pour le déjeuner. Le samedi après d'incroyables efforts, échouant sur les arbres à chaque instant, nous dûmes arriver au Portage; le capitaine avait été trompé, son fret n'était pas rendu, il fut obligé de partir ainsi et deux jours après nous arrivions à St-Martinville. Il nous avait fallu 12 jours entiers, pour un trajet que les bateaux à vapeur qui naviguent sur notre beau fleuve exécutent en 36 heures, et cela dans les Etats-Unis, le pays du progrès par excellence. Les bords de ces bayons sont presque déserts, la forêt vierge se montre partout. De temps à autre l'on aperçoit la hutte du bucheron, premier exploitateur de ces lieux, qui prépare le bois de chauffage pour les bateaux à vapeur; sur le sable, la trace des Cerfs et des Ours qui viennent le soir se désaltérer dans les eaux; couchés sur les troncs d'arbres des crocodiles énormes qui baillent et s'étendent au soleil, dans les arbres et sur la plage des nœuds d'oiseaux de chants et couleurs diverses, des canaris, des oies sauvages. La nature primitive en un mot, représentée aussi par les formes rudes du petit nombre d'habitants qui exploitent ces régions désertes.

Un jour nous aperçûmes cinq ou six wagons de voyage, recouverts de tentes de toile, chargés de provisions et d'instruments aratoires, imprimant dans le sable leurs profonds et agréables sillons; quelques femmes âgées étaient couchées sur ces amas de paquets, les hommes conduisaient les chevaux, et les enfants se répandaient en courant joyeusement sur le rivage. C'étaient des Pionniers se dirigeant vers les prairies du Texas, une caravane de ces hardis fécondateurs d'un sol vierge, race primitive, forte et offrant l'image de la vie patriarcale, si bien décrite par Cooper, l'Homère, le Virgile Américain. Je ne sais quel sentiment s'empara de mon cœur à la vue de ce spectacle, les grandes scènes de la vie Biblique se révélèrent à mon esprit, je me crus transporté dans ces âges, où les fils des premiers hommes, après avoir pris leur part du troupeau, s'éloignaient et cherchaient une terre fertile et des sources d'eau vive.

Quand à la vie du bord, pas moyen de se plaindre; tous ces Créoles ont le caractère gai des Français — sauf une inclination plus grande et plus souvent répétée de prendre ce que mes bons amis de Montréal appellent dans leur langage pittoresque que "une queue de coq." A bord se trouvait un homme assez aisé et très avare, c'était lui qui était le martyr, et que l'on forçait à payer à boire. M. Chiniquy aurait versé bien des larmes, en échange de celles que ces braves gens se versaient. Le jeu de tête ou pile avec une pièce de monnaie était le moyen dont on se servait pour duper le brave homme, chacun se donnait le mot et posait toujours sur la table en couvrant de sa main le côté convenu de la pièce, et le brave homme était le seul de son côté. Enfoncé! criait-on, il vous faut payer à boire. Et bien d'autres jeux encore, qu'il serait fastidieux de raconter.

Je termine cet épisode déjà trop long, de la vie de touriste, en vous assurant de mes sentiments d'amitié à votre égard, en souhaitant à votre journal libre et éclairé la vogue qu'il doit avoir pour l'intérêt de notre pays, et en prononçant ces paroles que citaient jadis dans un de ses jolis articles, M. de Trobriand: *Celum, non animam mutant, qui trans mare current.* A. M. St.-Martinville, Louisiane, 1850.

TRIBUNE DU PEUPLE.

Liberté de penser.

Election de Kamouraska.

TRIOMPHE DU PEUPLE. — LES PARTIS ROUGE, VERTU-BLEU ET CLÉRICAL.

Kamouraska, 15 février 1851.

M. le Directeur,

Enfin le peuple du Bas-Canada commence à ouvrir les yeux, sur ses propres intérêts, comme le prouve le résultat heureux du populaire et indépendant comté de Kamouraska, par le triomphe qu'il vient de remporter sur la créature ministérielle soutenue par sa richesse, par le représentant du comté voisin, par M. Méthot de Québec et presque tous les prêtres du comté.

Mais que sont tous les prêtres et tous les ministériels contre la volonté d'un peuple trompé par tous ces hommes? Que fait au peuple le parti qui peuvent prendre les prêtres en matières politiques? Que fait au peuple que ce soit Pierre ou Jacques qui soit au pouvoir pourvu que justice lui soit rendue? Que fait au peuple le nom que porte le premier ministre, s'il est honnête et désireux de faire le bien?

Le peuple ne s'occupe pas de toutes ces mesquineries; le présent ministère politique ne lui rend pas justice, il veut voir s'il ne sera pas possible de faire plus respecter ses droits en envoyant au Parlement des hommes qui se déclareront ouvertement en faveur d'institutions un peu plus libérales pour tous. Le temps avance... il faut que les hommes aussi avancés, n'en déplaise aux amis de la vieille école et des vieilles institutions.

La dernière élection du comté de Kamouraska, devrait faire trembler tous les ennemis du peuple. On a tout mis en jeu pour tâcher d'imposer un ministériel à ce comté, mais on n'a pu réussir... Le peuple a triomphé contre l'influence de la fortune du candidat, qui n'était pas de son choix, contre l'influence d'un grand nombre de prêtres, contre l'influence de deux représentants *Ventrus-Bleus*; quel signe est-ce, cela? Que le peuple ne veut plus s'en laisser imposer par ceux qui l'ont déjà trompé et plus d'une fois.

Le représentant du comté de Rimouski a travaillé en faveur de M. Chapais par ses discours et en présidant un des *polls* pour lui; M. Méthot représentant pour la ville de Québec, est venu aider M. Chapais, de ses discours injutés dans le comté. Les prêtres, un notamant, après la sainte Messe se dépouilla de ses habits sacerdotaux, descendit aux balustrades (dans l'église... Oh! Dieu... pardonnez-lui) et fit un discours politique en faveur de M. Chapais. Les journaux ont aidé de leur influence M. Chapais dans sa candidature; des correspondants écrivirent du comté, ont aidé M. Chapais en chantant victoire avant le temps; on a fait imprimer des conversations mensongères en faveur de M. Chapais; (et si vous saviez, M. le Directeur, qui était porteur du manuscrit de ces conversations qui ont été imprimées comme tout ce qui est beau, au bureau du *Journal de Québec*, vous en lèveriez les épaules de honte; mais taisons son nom, car il pourrait nous poursuivre en diffamation de caractère,) et avec tous ces moyens plus ou moins mauvais on se meurt, politiquement parlant. On a pour habitude ici de dire quand un accident arrive à quelqu'un et paraît avoir des suites fâcheuses "il est bleu," et pour faire rire vos lecteurs et les miens, sachez que nous appelons les partisans de M. Chapais les *Bleus*, parce qu'il est bleu pour toujours.

Le comté de Kamouraska vient de donner le signal; citoyens électeurs des autres comtés, soyez sur vos gardes; dans peu vous serez appelés à faire choix d'un représentant qui, s'il est un homme du progrès et du siècle, devra aider à sauver le pays du naufrage dont il est menacé depuis quelques années et par la faute de marins inhabiles, ou plutôt, malhonnêtes.

Le *Journal de Québec* dit dans un de ses derniers numéros que, si M. Letellier se fut déclaré annexionniste, le comté l'eût de suite rejeté; nous savons tout le contraire nous, et nous informons le *Journal* que M. Letellier est un véritable annexionniste; et puis que veut dire le mot annexion? Unir le Canada aux Etats-Unis, de suite? non; ce n'est pas là le sens du mot.

J'entends par annexionniste, moi, un homme qui, s'il croit la constitution de son pays trop arriérée pour le temps, désire la changer; où, s'il voit quelque chose de bon dans cette constitution, il voudra l'annexer à la constitution d'un autre pays plus prospère, plus riche et plus heureux! Voilà un homme annexionniste; un homme qui se réglera sur la belle constitution de notre voisin sera un annexionniste: changer la partie mauvaise de la constitution de son pays pour la remplacer par une partie de la glorieuse constitution d'aucun des Etats-Unis du nord ou du Ouest; voilà tout le secret du mot annexion, suivant moi.

Le candidat progressiste a triomphé sur celui des partis ministériels, seigneurial et clérical; quelle leçon pour le rédacteur Cauchon qui disait que M. Chapais serait élu *unanimement*; pour le Dr. Taché qui disait au poll qu'il faisait toujours pencher la balance de son côté quand il se mêlait d'élections; pour le prêtre qui chantait une grande Messe et disait aux électeurs qui ne voteront point pour M. Chapais de ne plus se présenter à l'église; pour d'autres qui travaillaient directement et indirectement en faveur de M. Chapais! Et ils succombent avec tous ces moyens et pouvoirs temporels et spirituels!!!

Chanter une Messe en faveur d'un candidat et dire à ceux qui ne voteront pas pour lui, qu'ils n'auront plus besoin de se présenter à l'église, — vous paraîtra un peu étrange, amis lecteurs! C'est pourtant un fait à la lettre et de notoriété publique, à Kamouraska. S'il nous était permis de donner un conseil à Monseigneur l'Archevêque de Québec, ce serait de faire une enquête sur la conduite politique de certains prêtres de son Diocèse. Oh! Monseigneur, si vous saviez tout le tort que fait à la religion la conduite politique de certains prêtres, assurément que vous y mettriez ordre par les moyens qui sont en votre pou-

voir... Pour l'honneur de notre religion, voyez-y! M. Letellier s'était prononcé contre le *Ministère actuel*; les partisans de M. Chapais ont dit qu'il s'était prononcé contre le *Ministère de la Religion*! Voyez la bonne foi des partisans de M. Chapais, lisez son adresse de remerciements et pesez le tout si vous ne craignez pas de vous salir les mains.

M. Letellier a été élu à une majorité de 79 et non de 59 voix comme l'ont dit plusieurs journaux, sur de faux rapports, sans doute.

Votre serviteur et ami,
UN ROUGE.

CONVENTION

SUR LA

Tenure Seigneuriale.

L'an mil huit cent cinquante-un, le 20 février, à 10 heures du matin, en conformité de la convocation faite en la manière ordinaire et accoutumée, MM. les Délégués nommés dans les différentes paroisses du district de Montréal se réunissent en la Salle de Lecture de l'Institut-Canadien, pour procéder aux travaux à l'ordre du jour. M. Roy de l'Acadie, est choisi comme président; M. D. Latte est pris d'agir comme secrétaire.

Les Délégués suivants répondent à l'appel de leurs noms: — MM. Boutillier, St.-Césaire; Doré, St.-Eustache; J.-B.-E. Dorion, Montréal; Labrière, Sciotte, Cartier, St.-Hyacinthe; D. Latte, Comté des Deux Montagnes; Nye, Lacolle; Dr. Lafontaine, Hypolite Lanctot, St.-Edouard; Jos. Allard, Lachine; M. Fortier, Dr. Mignault, St.-David; Dr. Poulin, Ste-Marie de Monroir; Chas. Labege, St.-Athanasie; Dr. Valois, Pointe-Claire; P. Landry, A. Dugas, St.-Jacques; P.-F.-C. Delesderniers, Vandreuil; Chs. Roy, T. Béchard, l'Acadie; C.-G. Scheffer, A. Gadois, Chambly; E. Ducharme, St.-Hilaire; Davis Nelson, St.-André; Calin, E. Nichols, St.-Valentin; F.-X. Mailhot, Verchères; J. B. Sorette, St.-Jean-Baptiste; Médard Bruneau, St.-Constant; MM. Davignon et DeWitt, membres du Parlement. — 32 Délégués.

M. Latte, comme Secrétaire du Comité Spécial nommé lors de la tenue de l'Assemblée du 7 mai 1850, "Pour surveiller l'effet des mesures prises par la Convention et presser l'adoption des vœux par elle exprimés," donne lecture du Rapport énumérant les travaux et procédés de ce comité.

Sur la demande de M. Labege, M. Latte donne lecture de la correspondance tenue avec M. Davignon, pendant la durée de la session de 1850. Après cette lecture, M. Dorion fait lecture de la motion suivante, secondé par M. Dugas, dont il demande l'adoption. "Que le Rapport du Comité soit adopté; que par suite de ce rapport, l'Assemblée regrette de ne trouver dans la pénible nécessité de déclarer que P. Davignon, écr. M. P. P., n'a pas fait son devoir auprès de la législature, ainsi qu'il en avait pris l'engagement dans la séance de la Convention du 7 mai 1850; en négligeant de prendre les moyens de placer sous les yeux du parlement les documents qui lui avaient été transmis, sous le vrai prétexte qu'ils étaient irréguliers, car il dépendait de lui de faire réparer cette irrégularité en les retournant immédiatement au comité avec lequel il était en correspondance."

Après M. Dorion, M. Labege, Dr. Poulin, Dugas, Delesderniers, Dr. Valois, parlent en faveur de la motion.

M. Davignon est ensuite entendu. M. DeWitt, dont il a invoqué le témoignage, donne des explications. MM. Sciotte, Latte et Boutillier, se déclarent satisfaits des excuses présentées par M. le Dr. Davignon, et demandent que l'Assemblée passe à l'ordre du jour.

Deux motions spéciales sont présentées à cet effet par MM. Sciotte et Latte, qui sont successivement rejetées par 19 contre 6.

Après le rejet des amendements susmentionnés, la motion principale est adoptée par une majorité de 19 voix contre 6. M. le Dr. Davignon avait quitté la séance avant ce dernier vote.

Cette discussion terminée, M. Sciotte donne lecture d'une requête par lui préparée, et qui contient ses vues sur la question à l'ordre du jour, qu'il développe d'une manière succincte. Suivant M. Sciotte, il est important que le pays ne ralentisse pas un instant ses efforts pour amener une prompte solution. Des requêtes signées dans les différents comtés déposés sur le bureau des deux chambres législatives par les honorables membres qui représentent le district de Montréal atteindront le but proposé. Pour appuyer les vœux depuis si longtemps exprimés en vain par les censitaires, ces honorables membres voteront, sans aucun doute, des résolutions qui mettront l'administration, en demeure de se prononcer ouvertement sur ses intentions, tandis que le parlement fera connaître les siennes par son vote.

M. Labege déclare que, dans son opinion, le pays ne peut espérer de la législature actuelle, une solution de la grande question de la réforme seigneuriale. L'administration dit-elle, connaît suffisamment l'opinion publique. Si déjà elle ne lui a pas donné satisfaction; on ne peut pas espérer qu'elle la fasse davantage dans la prochaine session. Les explications données par M. le Dr. Davignon et M. DeWitt, membres du comité nommé sur la proposition de l'honorable M. Lafontaine, ne laissent aucun doute sur ce point. Aussi, au lieu de demander aux censitaires la signature de nouvelles requêtes, il serait mieux de se borner à faire connaître à la législature les vœux que forme l'Assemblée. Sa conduite dictera les mesures à prendre par le pays, lors des élections générales pour un nouveau parlement.

La discussion continue. M. Dorion propose l'adoption d'une requête qui renferme une grande partie des considérations renfermées dans celle soumise par M. Sciotte, la majorité de l'Assemblée paraît disposer à l'adopter, parce qu'on y trouve reproduites les résolutions principales adoptées par la convention des délégués dans l'Assemblée du 7 mai 1850.

La requête proposée par M. Sciotte est rejetée par la majorité qui prend la résolution de ne pas se séparer avant d'avoir fini ses travaux. Cette proposition par M. Dorion est lue de nouveau. Des observations sont présentées par plusieurs membres de l'Assemblée, et notamment par l'hon. M. DeWitt. Quelques paragraphes sont retranchés et la requête ci-après est définitivement adoptée à l'unanimité pour être soumise aux trois branches de la législature, après qu'elle aura été signée par les soins des délégués dans les différentes paroisses.

A l'Honorable Chambre d'Assemblée, etc., etc. La Requête des Censitaires du Comté de

Expose Très-Respectueusement:

1°. Que la loi qui règle la gestion de la propriété foncière, est de toutes les lois, la plus importante dans ses conséquences, sur la fortune publique.

2°. Que les effets de cette loi rendent la majorité des habitants d'un pays riches ou pauvres; que le droit de la société d'intervenir dans le régime de la propriété pour lui imposer des règlements qui la placent dans des circonstances plus favorables à l'intérêt général, n'est pas incompatible avec le droit du propriétaire.

3°. Qu'il y a dans le pays, une opinion à peu près unanime, pour déclarer que la tenure seigneuriale qui régit la propriété foncière est la plus contraire à sa prospérité.

4°. Que cette tenure appauvrit le censitaire en le dégradant.

5°. Que le système actuel de la tenure seigneuriale est devenu odieux au peuple du Canada, nuisible à ses intérêts, contraire à ses besoins actuels et en opposition aux idées d'avancement que fait naître la marche du progrès.

6°. Que l'augmentation progressive des Lods et Ventes en proportion de l'augmentation de la valeur des propriétés foncières et des améliorations qui y sont faites, empêchent l'accroissement de la valeur des propriétés, gêne les transactions, taxe l'industrie, paralysé l'esprit d'entreprise des cultivateurs et industriels, retarde le progrès et entrave la prospérité du pays.

7°. Que les lois qui régissent la tenure seigneuriale du Bas-Canada ont été violées d'une manière évidemment injuste envers les censitaires depuis grand nombre d'années et que les empêchements menacent de prendre des proportions de plus en plus alarmantes si on n'y apporte un frein.

8°. Qu'un tel état de choses ne saurait se prolonger longtemps sans porter atteinte à la morale, à la dignité et à la prospérité du pays et qu'il est de la plus urgente nécessité de porter remède aux maux que ces abus occasionnent.

9°. Qu'il faut attribuer en grande partie aux servitudes qui pèsent sur la population des seigneuries les hideux et triste spectacle d'une population robuste, active et intelligente, qui fuit le sol natal pour aller chercher à l'étranger ce qui subvenir à ses plus pressants besoins.

10°. Que malgré les anciennes lois qui régissent la tenure seigneuriale les tribunaux les ont généralement interprétées de manière à les faire tomber en désuétude.

11°. Que ces tribunaux ont dernièrement décidé que personne ne pouvait construire de moulin sans la permission du seigneur.

12°. Que la liberté n'est pas compatible avec ce droit de la féodalité qui, d'après des décisions récentes pourrait faire renaître la condition de serfs et de vilains.

13°. Que si dans quelques seigneuries, des seigneurs consciencieux réclament leurs droits avec modération, rien ne garantit que leurs successeurs seront aussi sages et aussi justes.

14°. Qu'il est infiniment désirable qu'un semblable système de tenure, si dangereux pour nos libertés et pour nos fortunes soit entièrement aboli et qu'il plaise à votre honorable Chambre de décréter dans sa prochaine session que tous les droits féodaux et seigneuriaux sont abolis et que les seuls droits pour lesquels une indemnité sera payée aux seigneurs sont les cens et tentes et lods et ventes.

15°. Qu'avant d'établir le taux de la commutation, il plaise à la législature de déclarer par la même loi que les cens et tentes seront rétablis aux anciens taux, telles que prélevés avant la cession du pays et en la manière dont il avait été pourvu par les édits, arrêts et ordonnances du temps, lequel taux n'a jamais dépassé deux sous par arpent en superficie.

16°. Que par cette loi, on fasse des dispositions au sujet des terres non-concédées pour les rendre accessibles aux colons à des conditions aussi avantageuses que celles qui existaient avant la conquête en imposant une amende ou la peine de la confiscation pour cet objet.

17°. Que pour le rachat et l'indemnité des cens et tentes et des lods et ventes il soit accordé aux seigneurs un revenu égal à celui qu'ils ont réellement droit de percevoir en vertu des anciennes lois, de ces deux sources de revenus; soit en argent comptant ou en créant, par l'effet de la loi seule, une rente foncière déterminée par la valeur de l'héritage, et que le capital de cette rente soit rachetable à la volonté du censitaire, sans limitation de temps.

18°. Qu'en conséquence, vos pétitionnaires supplient humblement votre honorable Chambre de vouloir bien prendre leur requête en votre sérieuse considération et de leur accorder la justice qu'ils réclament en déclinant les droits réels des seigneurs et en décrétant leur abolition.

Et vos pétitionnaires ne cessent de prier.

M. D. Latte, secondé par M. Sciotte, propose la résolution suivante qui est adoptée à l'unanimité:

"Qu'un comité soit nommé pour se mettre en rapport avec les honorables membres du parlement pour le district de Montréal, à l'effet de bien connaître quelles sont leurs vues sur la question, et savoir si ces honorables membres sont disposés à prendre l'engagement de soumettre à la législature, dans la prochaine session des résolutions ayant pour but de promouvoir et mettre à effet les vœux de la présente assemblée."

Que ce comité demeure en permanence pour pouvoir faire activement l'effet des résolutions qui viennent d'être adoptées par tous les moyens légaux généralement quelconques, avec mission de convoquer une nouvelle assemblée générale quand cela deviendra nécessaire.

Les MM. dont les noms suivent sont choisis par l'Assemblée pour composer le comité.

MM. A. Dorion, Lanctot Hypolite, Sciotte, Nye, Dr. Poulin, Dr. Valois, Delesderniers, J. B. E. Dorion, D. Latte, Allard, DeWitt. Trois membres formeront un quorum.

Après avoir voté des remerciements au président et au secrétaire, et la publication des procédés dans les journaux, l'Assemblée s'ajourne.

Les membres du comité prennent séance pour se constituer. M. Sciotte est nommé président, M. Nye, vice-président, et M. D. Latte, secrétaire.

(Vraie copie) Par ordre, D. LATTE, Secrétaire.

Montréal, 20 février 1851.

Conditions du Journal L'Avenir.

L'AVENIR paraît une fois par semaine, et discute la politique Canadienne, publie les nouvelles d'Europe, de l'Etat-Unis et du pays.

ABONNEMENT:

Pour six mois..... \$1

Pour douze mois..... \$2

Point de journaux expédiés sans que l'abonnement soit payé d'avance.

Toute personne fournissant six abonnés payant, recevra le journal gratis.

Les communications, etc., doivent être adressées au directeur-gérant du journal, affiliées et munies d'une signature responsable.

Le Directeur-Gérant,

J. B. E. DORION.

W. H. ROWEN,

Imprimeur.